Rapport annuel de gestion 2011-2012

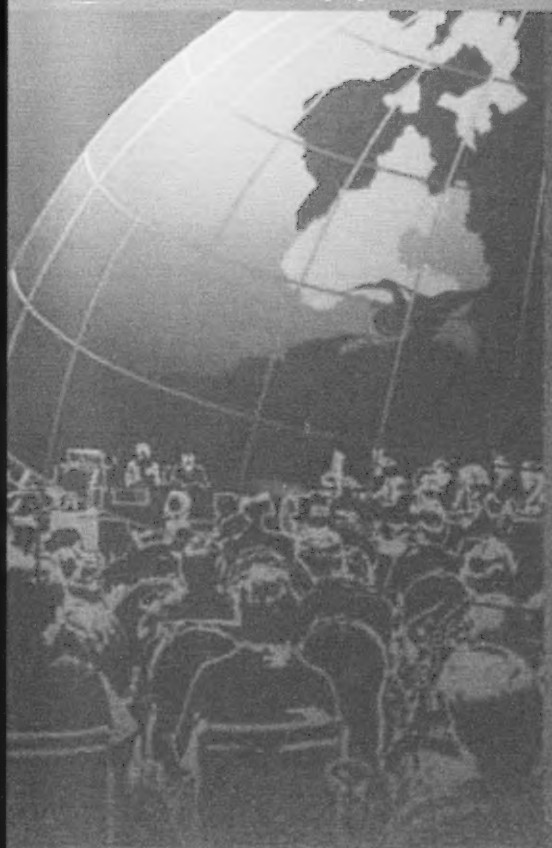

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca

Dépôt légal — 2012
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1706-9599 (version imprimée)
ISSN 1929-4654 (PDF)
ISBN 978-2-550-64930-4 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-64931-1 (PDF)
© Gouvernement du Québec

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,

Pierre Arcand
Québec, juin 2012

Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2012, rédigé conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique*.

Ce rapport regroupe notamment les résultats atteints dans les domaines sous la responsabilité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012. Il contient également un rapport de validation de la vérification interne.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Pierre Renaud
Québec, juin 2012

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Je vous présente le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour l'exercice 2011-2012, lequel rend compte de nos activités à l'égard de notre mission et de nos orientations stratégiques. Il dresse également un bilan de nos engagements vis-à-vis de la *Déclaration de services aux citoyens*, des ressources utilisées ainsi que de l'application des exigences législatives et gouvernementales.

Au cours du présent exercice, le BAPE a reçu seize mandats d'information et de consultation du dossier par le public, six mandats d'enquête et d'audience publique et un mandat d'enquête avec médiation en environnement. Le BAPE s'est également vu confier deux mandats de consultation du public sur des projets d'aires protégées, relevant de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Rendu public en mars 2011, le rapport sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec a suscité l'intérêt de parlementaires de la France et du Nouveau-Brunswick, qui sont venus prendre connaissance de l'expertise du BAPE dans ce mandat.

Sur le plan administratif, en conformité avec les objectifs gouvernementaux relatifs à la réduction et au contrôle des dépenses, le BAPE a dépassé les objectifs fixés pour l'année 2011-2012. Le BAPE a également révisé ses *Règles de procédure relatives au déroulement de l'enquête avec médiation en environnement*.

Par ailleurs, quant à l'appréciation des citoyens au regard des services rendus par le BAPE, les réponses des participants aux questionnaires distribués lors des séances publiques démontrent une satisfaction encore plus élevée cette année. Ces résultats sont d'autant plus significatifs qu'un taux de réponse important fut enregistré.

Sur le plan du partenariat et de la coopération internationale, la consolidation des liens existant entre la Commission nationale du débat public et la Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs, deux partenaires stratégiques de France, a mené à la signature d'une déclaration commune afin de contribuer à l'évolution et à l'enrichissement des dispositifs de participation du public au Québec comme en France. Comme par les années passées, le BAPE a reçu des délégations, des organismes ou des personnes qui ont sollicité des rencontres afin de mieux connaître la mission et les travaux du BAPE. Les personnes rencontrées venaient de la France, de la Suisse, de l'Algérie et du Bénin. Des représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques, des États-Unis, de l'Italie et de l'Île-du-Prince-Édouard ont aussi été rencontrés lors d'une présentation.

Enfin, je tiens à remercier l'équipe du BAPE pour son engagement envers l'organisme et ses efforts constants permettant l'atteinte des objectifs fixés pour l'accomplissement de notre mission.

Le président,

Pierre Renaud

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de notre responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information et des données ainsi que des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement décrit fidèlement la mission, les mandats, les engagements au regard de la *Déclaration de services aux citoyens* et les orientations stratégiques du BAPE. Il présente les objectifs, les indicateurs et les résultats afférents.

Nous déclarons que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables et qu'ils correspondent à l'état de situation au 31 mars 2012.

Le président,

Pierre Renaud
Québec, juin 2012

Le secrétaire et directeur général
de l'administration et des communications,

René Beaudet
Québec, juin 2012

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur le Président,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement nous paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La responsable de la vérification interne,

Lynda Roy, CA
Québec, juin 2012

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement **1**

1.1 La constitution 2
1.2 La mission 2
1.3 Les valeurs éthiques 2
1.4 Le développement durable 2
1.5 La composition 3
1.6 L'organisation administrative 3
1.7 La formation d'une commission d'enquête et les pouvoirs des commissaires 4
1.8 Les mandats sur les projets assujettis à la proc[illegible]d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement 5
1.9 Les mandats d'enquête sur des questions relatives à la qualité de l'environnement 8
1.10 Les mandats en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* 8

CHAPITRE 2
Les résultats atteints **9**

2.1 Au regard de la planification stratégique 10
2.2 Au regard de la *Déclaration de services aux citoyens* 20

CHAPITRE 3
Les ressources **25**

3.1 Les ressources humaines 26
3.2 Les ressources financières 27
3.3 Les ressources matérielles et informationnelles 30
3.4 Les services partagés 30

CHAPITRE 4
Les exigences législatives et gouvernementales **31**

4.1 L'éthique et les règles déontologiques 32
4.2 L'accès à l'information 32
4.3 La protection des renseignements personnels 33
4.4 La politique linguistique 33
4.5 L'embauche et la représentativité 33
4.6 Les bonis au rendement 36
4.7 Les mesures de réduction des dépenses 36
4.8 Les recommandations de la Commission de l'administration publique 37
4.9 Autres exigences 37

CHAPITRE 5
Le développement durable 39

ANNEXE I

A – Les membres du BAPE 45

B – Les membres à temps partiel nommés par décret 45

ANNEXE II

A – Les mandats d'information et de consultation du dossier par le public 47

B – Les mandats d'enquête et d'audience publique 48

C – Le mandat d'enquête avec médiation 48

D – Les mandats de consultation du public sur les projets d'aires protégées 48

ANNEXE III

A – Les rapports publiés par le BAPE 50

B – Les autres publications 50

ANNEXE IV

Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 52

ANNEXE V

Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 56

ANNEXE VI

A – Liste des conférences et des présentations données par le personnel du BAPE 59

B – Autres activités auxquelles a participé le personnel du BAPE 60

C – Article publié par le personnel du BAPE 61

ANNEXE VII

Les lois, règlements, procédures et code encadrant l'exercice des mandats confiés au BAPE 63

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1	La structure organisationnelle au 31 mars 2012	4
Figure 2	Le cheminement des projets au BAPE à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement	6
Figure 3	Répartition des dépenses réelles par catégories et investissement en immobilisations	28
Tableau 1	Nombre de mandats reçus et de jours-mandats réalisés	19
Tableau 2	Répartition du personnel : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	26
Tableau 3	Répartition des coûts de formation en 2011-2012	26
Tableau 4	Budget et dépenses réelles	27
Tableau 5	Utilisation des ressources financières par activité, en fonction du coût de revient	29
Tableau 6	Ressources informationnelles	30
Tableau 7	Traitement des demandes d'accès à l'information	33
Tableau 8	Embauche totale au cours de la période 2011-2012	34
Tableau 9	Répartition du personnel embauché en 2011-2012 selon le statut d'emploi	34
Tableau 10	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	34
Tableau 11	Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2011-2012	35
Tableau 12	Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs	35
Tableau 13	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2012	35
Tableau 14	Taux de représentativité des femmes au sein de l'effectif régulier au 31 mars 2012	35
Tableau 15	Mesures de réduction des dépenses	36

CHAPITRE 1
LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

1.1 LA CONSTITUTION

Adoptée en décembre 1978 par l'Assemblée nationale du Québec, la *Loi modifiant la Loi de la qualité de l'environnement* (1978, c. 64) a eu pour effet d'instituer le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), de prévoir sa composition et son rôle et d'établir pour certains projets une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement faisant appel à la participation du public. En créant le BAPE, l'Assemblée nationale affirmait le droit des citoyens à l'information et à la consultation et sollicitait leur participation aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. Ce faisant, elle reconnaissait officiellement la valeur et la pertinence de la contribution de la population au processus d'évaluation environnementale en raison de l'expertise concrète qu'elle a de son milieu de vie.

L'action du BAPE, notamment par les possibilités qu'elle offre à la population d'intervenir dans les processus d'autorisation des projets, s'inscrit d'emblée dans la perspective du développement durable. Toute personne intéressée, dont les citoyens susceptibles de bénéficier des retombées de ces projets ou d'en subir les répercussions, peut ainsi faire valoir son point de vue et contribuer à fournir aux décideurs un éclairage complet. Elle permet aussi aux promoteurs de bonifier leur projet en tenant compte des préoccupations de la population et ainsi tendre vers une cohabitation plus harmonieuse avec le milieu.

Le BAPE est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de qui il reçoit ses mandats. Les commissions d'enquête constituées par le président du BAPE analysent objectivement les faits et sont indépendantes des parties en cause.

1.2 LA MISSION

Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser sa mission, il informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics.

1.3 LES VALEURS ÉTHIQUES

Le BAPE privilégie quatre grandes valeurs en regard de la mission qui lui est propre afin que ses actions soient pleinement orientées vers la recherche d'un développement durable et guidées par l'éthique. Les valeurs du BAPE sont le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance. Adaptées à sa mission, elles complètent les valeurs de l'administration publique québécoise que sont le respect, l'impartialité, la compétence, l'intégrité et la loyauté.

1.4 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mission du BAPE s'inscrit d'emblée dans la perspective d'un développement durable au service du Québec. Depuis la création de l'organisme, ses commissions d'enquête examinent les projets qui leur sont soumis en appliquant une notion large de l'environnement, laquelle englobe les aspects biophysique, social et économique. Avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur le développement durable* et la prise en compte des seize principes qui y sont énoncés, le BAPE poursuit sa démarche à parfaire la culture du développement durable dans le travail quotidien de son personnel.

1.5 LA COMPOSITION

Le BAPE est composé au 31 mars 2012 de six membres à plein temps, dont un président et un vice-président (voir la figure 1). Les membres sont nommés par le gouvernement.

De plus, pour lui permettre de former les commissions d'enquête en temps opportun et de satisfaire aux exigences des mandats confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le président dispose d'une liste de membres à temps partiel également nommés par le gouvernement (voir l'annexe I).

1.6 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organisation administrative (voir la figure 1) est conçue de façon à soutenir la gestion matricielle des ressources pour mieux répondre aux besoins des commissions d'enquête.

Le président assume la direction de l'organisme. Il est assisté par le vice-président, les membres, le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications et le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

Les membres à plein temps se réunissent périodiquement pour traiter de diverses questions sur des sujets touchant notamment les procédures qui encadrent les mandats d'enquête. Les membres qui dirigent les commissions d'enquête assurent également la gestion des ressources qui leur sont confiées pour remplir leurs mandats.

La conseillère juridique guide le président et les membres quant aux aspects légaux, éthiques et déontologiques qui concernent l'organisme et les travaux des commissions d'enquête.

Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications est responsable du Secrétariat du BAPE ainsi que des activités du Service du soutien à la gestion et du Service des communications et des ressources documentaires.

Le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination est responsable d'une équipe multidisciplinaire de professionnels qui appuient les travaux d'enquête et d'analyse des commissions, et également de l'équipe qui assure la coordination de la logistique des commissions d'enquête.

FIGURE 1 LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 MARS 2012

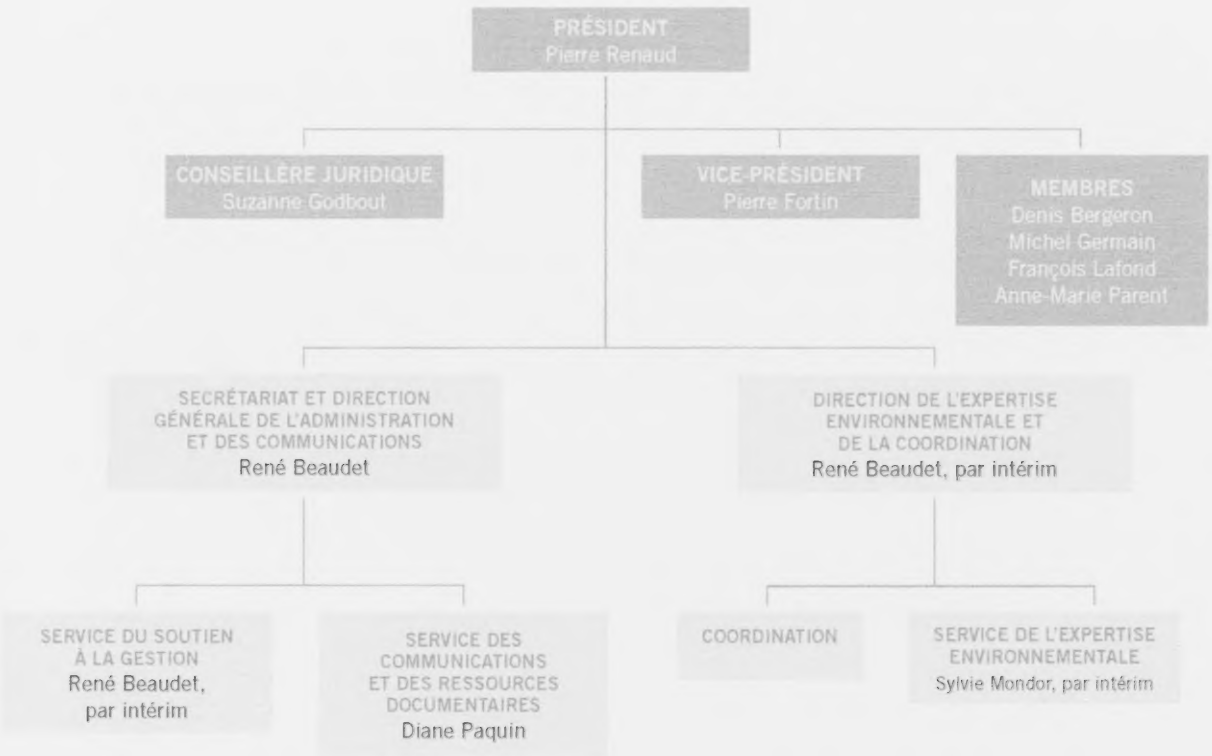

1.7 LA FORMATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE ET LES POUVOIRS DES COMMISSAIRES

Lorsque le ministre demande au BAPE de tenir une enquête, une enquête avec audience publique ou une enquête avec médiation, que ce soit en vertu de l'article 6.3 ou 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ou de tenir une consultation publique sur un projet d'aire protégée en vertu de l'article 39 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, le président du BAPE constitue une commission d'enquête et en désigne le président. Celui-ci est habituellement un membre à plein temps du BAPE, auquel se joignent, au besoin, des commissaires à temps partiel choisis pour leur compétence à traiter les éléments et les enjeux particuliers du projet soumis.

Pour les enquêtes qui leur sont confiées, les membres sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure et possèdent les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête* (L.R.Q., c. C-37). À ce titre, ils bénéficient de plusieurs pouvoirs, dont celui d'exiger tout document utile à la compréhension du dossier. Toutefois, l'approche privilégiée consiste à discuter avec l'ensemble des participants pour obtenir de façon volontaire l'information nécessaire aux besoins du public et de la commission d'enquête.

1.8 LES MANDATS SUR LES PROJETS ASSUJETTIS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

La majorité des mandats confiés au BAPE s'inscrivent dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le nombre et le type de mandats varient essentiellement en fonction des projets soumis au ministre par les promoteurs et, dans le cas des audiences publiques, selon les demandes d'audience publique faites par la population (voir la figure 2). Les projets visés par la procédure, qu'ils soient de nature privée ou publique, sont définis de façon précise par le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (c. Q-2, r. 23).

1.8.1 L'INFORMATION ET LA CONSULTATION DU DOSSIER PAR LE PUBLIC

Lorsque le ministre rend publique l'étude d'impact déposée par le promoteur d'un projet, il donne mandat au BAPE, en vertu du premier alinéa de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, de mettre à la disposition du public, pendant 45 jours, l'ensemble de la documentation du dossier de la demande de certificat d'autorisation. Pour ce type de mandat, le BAPE ouvre des centres de consultation dans les régions où le projet est proposé. Il informe la population directement intéressée par le projet de l'ouverture de ces centres et tient une séance d'information publique.

La population peut également consulter le dossier au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal et dans le site Web du BAPE.

C'est au cours de cette période réglementaire que toute personne, tout groupe, organisme ou municipalité peut demander la tenue d'une audience publique au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

FIGURE 2 LE CHEMINEMENT DES PROJETS AU BAPE À L'INTÉRIEUR DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

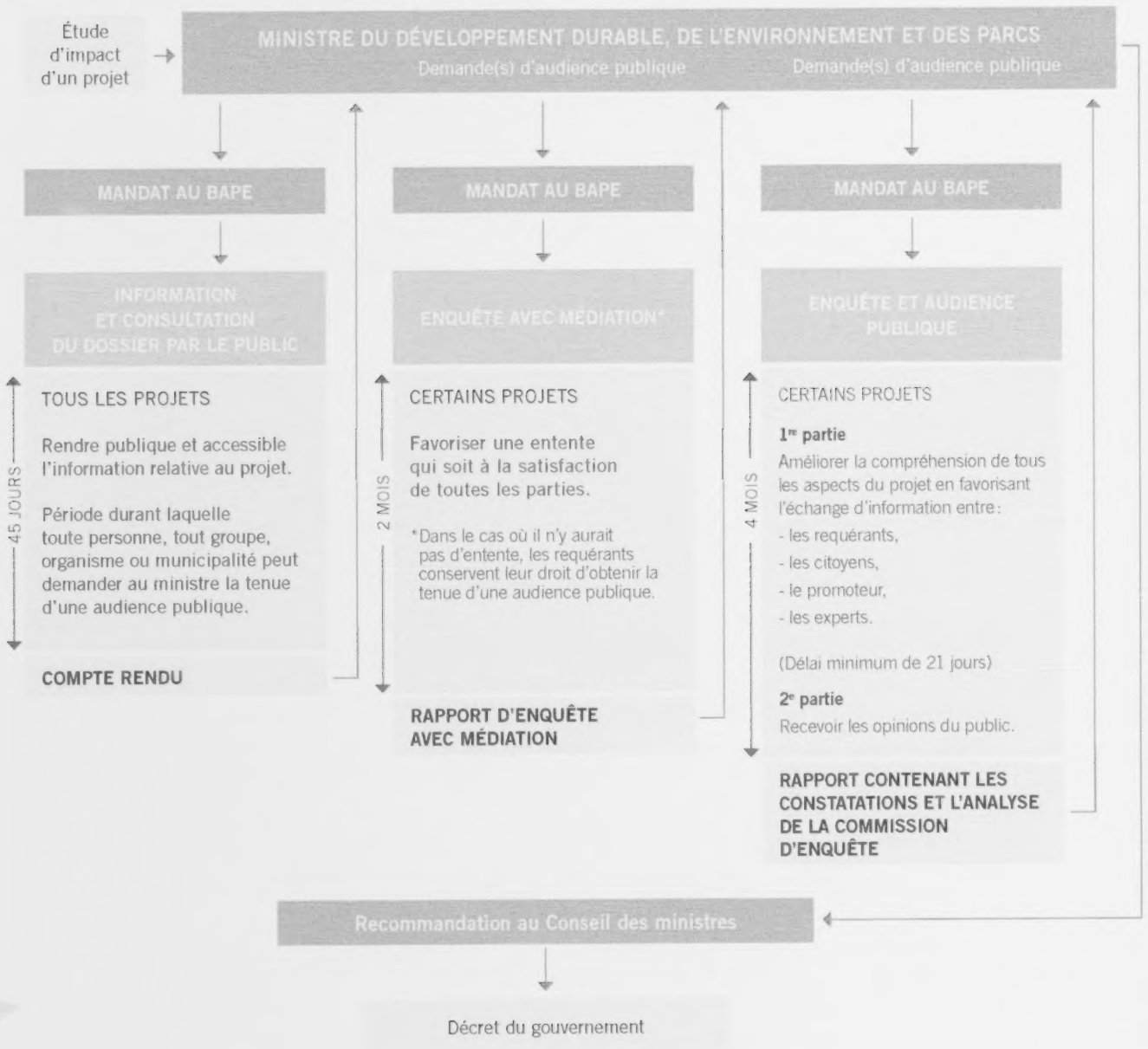

LÉGENDE

- Interventions du BAPE
- Interventions du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

1.8.2 L'ENQUÊTE ET L'AUDIENCE PUBLIQUE

S'il reçoit une demande et à moins qu'il ne la juge frivole, le ministre mandate le BAPE de tenir une enquête et une audience publique en vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Le déroulement de l'audience, qui se réalise en deux parties, est prévu par les *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques* (c. Q-2, r. 45).

La première partie de l'audience publique

Consacrée à compléter l'information déjà disponible, la première partie de l'audience publique s'amorce par la présentation des demandes d'audience par les requérants, suivie de la présentation du projet par le promoteur. Le public et la commission d'enquête peuvent ensuite poser des questions sur le projet à l'étude. Afin de répondre aux interrogations des citoyens et de la commission, des représentants de différents ministères ou organismes publics susceptibles d'apporter un éclairage sur le projet, en raison de leurs connaissances et de leur compétence, sont également convoqués. La procédure suivie est simple et favorise un échange public entre la commission et la population, le promoteur, les organismes et les ministères. La documentation et les transcriptions des séances publiques sont déposées dans les centres de consultation, les centres de documentation et publiées dans le site Web du BAPE.

Au terme de cette première partie, les personnes qui souhaitent exprimer leur opinion sur le projet disposent d'au moins 21 jours pour préparer leur intervention sous forme de mémoire ou d'exposé oral.

La deuxième partie de l'audience publique

La deuxième partie de l'audience publique permet à toute personne, tout groupe, organisme ou municipalité d'exprimer son opinion sur le projet à l'étude. Ceux-ci peuvent appuyer le projet tel qu'il a été présenté par le promoteur, faire valoir leurs objections quant à sa réalisation ou proposer des modifications. Cette deuxième partie permet à la commission d'enquête de mieux cerner les enjeux du projet et de comprendre les valeurs propres aux collectivités intéressées. Les mémoires et les transcriptions des séances sont également rendus publics dans les centres de consultation, les centres de documentation et dans le site Web du BAPE.

La facilitation

Dans le contexte de certains mandats, et si les parties y consentent, la commission d'enquête peut assumer un rôle de facilitation auprès des participants et du promoteur en accordant une période réservée à la discussion de pistes de bonification et de solution aux différends. L'exercice de facilitation consiste à explorer, au cours de l'audience, certaines propositions de travail des participants afin de favoriser l'émergence de solutions consensuelles et d'obtenir une insertion harmonieuse du projet dans le milieu.

Le rapport de la commission d'enquête

Une fois l'audience publique terminée, la commission d'enquête complète son analyse du projet en s'appuyant sur les transcriptions de l'audience, les documents déposés, les mémoires des participants à l'audience publique ainsi que sur ses propres recherches. La commission rédige son rapport qui fait état de ses constatations et de son analyse. Au plus tard à la fin du mandat de quatre mois, le président du BAPE transmet le rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui le rend public dans les 60 jours suivants.

À la lumière du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère, le ministre soumet ses recommandations au Conseil des ministres à qui il appartient d'autoriser intégralement le projet, d'imposer certaines modifications ou conditions quant à sa réalisation, ou de le refuser.

1.9 LES MANDATS D'ENQUÊTE SUR DES QUESTIONS RELATIVES À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Les mandats exercés en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ont pour but d'éclairer le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le gouvernement dans l'élaboration de politiques ou d'orientations par rapport à une question environnementale ou dans une situation particulière.

1.9.1 L'ENQUÊTE AVEC OU SANS AUDIENCE PUBLIQUE

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut confier au BAPE le mandat d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement et de lui faire rapport de ses constatations et de son analyse. Dans le cas où le ministre le requiert, le BAPE doit tenir une audience publique, conformément au deuxième alinéa de l'article 6.3 de la Loi, ce qui permet d'avoir le point de vue de la population. Les enquêtes sont menées par une commission formée de un ou de plusieurs membres du BAPE, laquelle produit un rapport dans le délai fixé par le ministre.

1.9.2 L'ENQUÊTE AVEC MÉDIATION

Dans certains cas, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs confie au BAPE un mandat d'enquête et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation. Ce mandat peut viser un projet assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu de l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou toute question relative à la qualité de l'environnement. La médiation en environnement est un processus souple qui vise à aider le promoteur d'un projet et les personnes ou les groupes qui requièrent une audience publique à régler les différends relatifs aux répercussions du projet sur l'environnement en vue d'en arriver à une entente. À cet égard, le BAPE s'est donné depuis plusieurs années des *Règles de procédure relatives au déroulement de l'enquête avec médiation en environnement* favorisant la conclusion d'une entente à l'amiable. Ces règles ont été révisées au cours de la dernière année.

La médiation est effectuée par un membre du BAPE qui rédige un rapport au terme de celle-ci. Dans le délai imparti au mandat, le président du BAPE transmet le rapport au ministre. Il appartient au ministre de décider du suivi à donner au dossier. Dans le cas d'un projet assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le mandat d'enquête avec médiation en environnement ne modifie en rien le droit des requérants d'obtenir la tenue d'une audience publique relativement au projet en vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* s'il n'y a pas d'entente entre les parties.

1.10 LES MANDATS EN VERTU DE LA *LOI SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL*

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, dont l'objectif est de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec, vise plus particulièrement à faciliter la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de l'ensemble du territoire. L'article 39 de cette loi prévoit que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut confier au BAPE le mandat de tenir une consultation du public avant que ne soit proposé au gouvernement un statut permanent de protection pour un territoire mis en réserve à titre de réserve aquatique, de réserve de biodiversité ou de paysage humanisé projeté.

CHAPITRE 2

LES RÉSULTATS ATTEINTS

Le présent chapitre rend compte des résultats du BAPE au regard des objectifs du *Plan stratégique 2008-2013 – Ensemble pour un développement durable*, ainsi que des engagements exprimés dans la *Déclaration de services aux citoyens*. De manière à établir une comparaison et lorsque cela est possible, les résultats sont présentés en parallèle avec ceux des deux exercices financiers précédents.

2.1 AU REGARD DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le *Plan stratégique 2008-2013* définit trois enjeux stratégiques sur lesquels le BAPE s'appuie pour remplir sa mission. Le premier vise à apporter une contribution significative au développement durable du Québec, le deuxième, à maintenir des services adaptés aux besoins de la clientèle et le troisième, à favoriser une gestion optimale des ressources.

2.1.1 PREMIER ENJEU — UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

ORIENTATION — DÉVELOPPER L'EXPERTISE DU BAPE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AXE D'INTERVENTION — L'ACCÈS AU SAVOIR

OBJECTIF 1

Acquérir des connaissances stratégiques à l'égard du concept de développement durable et des seize principes s'y rattachant

2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre d'activités de sensibilisation et de formation		
8 ateliers de formation et de discussion ont été offerts au personnel : – les aires protégées ; – la fragmentation du territoire et la biodiversité ; – l'acceptabilité sociale, ouvrir la boîte noire ; – la présentation sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social sur le territoire de la Baie James et du Nord québécois ; – la responsabilité sociétale des entreprises à l'heure de la triple reddition de comptes : la méthodologie de l'organisme Global Reporting Initiative ; – les champs électromagnétiques ; – la présentation des résultats du Plan de gestion environnementale du BAPE 2010-2011 et des orientations à venir ; – l'atelier de réflexion sur le développement durable.	4 ateliers de formation et de discussion ont été offerts au personnel : – la protection des milieux humides ; – le suivi des impacts psychosociaux du réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 ; – l'approche du cycle de vie : au cœur du développement durable ; – les principes de développement durable : au cœur de l'action !	3 ateliers de formation et de discussion ont été offerts au personnel : – *Home*, un documentaire sur la planète Terre, sa beauté et sa fragilité ; – les grands arrêts en matière d'évaluation environnementale ; – la présentation des activités du Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques (Ouranos).

Taux de participation du personnel ciblé

Le taux de participation du personnel ciblé[1] aux activités de sensibilisation et de formation a été de 88 % (36/41 personnes ciblées) en 2011-2012.

2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre de diffusions d'information à l'ensemble du personnel		
15 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont été diffusées auprès du personnel ; 1 capsule Web interactive de sensibilisation à la prise en considération des principes de développement durable dans le cadre de son travail a été transmise au personnel (à l'exception des analystes et des membres[2]).	12 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont été diffusées auprès du personnel.	17 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont été diffusées auprès du personnel.

1. Les employés faisant partie du personnel ciblé, quels que soient leurs corps d'emploi, sont, selon la ligne directrice pour les formations de développement durable établie par le Comité interministériel de développement durable le 4 juin 2010, ceux dont les tâches sont liées directement à 1) l'encadrement (gestionnaires), 2) la planification stratégique ou opérationnelle, 3) l'élaboration et l'analyse de projets, programmes, politiques et la réalisation d'avis, d'appels d'offres et de leurs suivis, 4) l'organisation d'événements, de colloques, de congrès ou de réunions, 5) la rédaction communicationnelle et organisationnelle et 6) une autre catégorie de tâches jugée pertinente par l'organisation, s'il y a lieu. Au 31 mars 2012, 41 employés du BAPE correspondent à la définition de personnel ciblé.

2. Les membres et les analystes du BAPE travaillent quotidiennement avec le Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux d'enquête du BAPE (voir le chapitre 5), ils n'étaient donc pas visés par cette capsule de sensibilisation.

Taux d'appropriation par le personnel

À la suite de la présentation du Plan de gestion environnementale 2010-2011 (PGE), un questionnaire a été distribué au personnel du BAPE dans le but d'évaluer leur niveau d'appropriation du message transmis. On observe que 64,3 % des participants étaient en mesure de situer le rôle du PGE dans l'ensemble des outils stratégiques à l'égard du développement durable et 89,3 % pouvaient préciser quels ministères et organismes étaient assujettis à la *Loi sur le développement durable*.

Le personnel du BAPE qui, dans le cadre de son travail, n'a pas à travailler quotidiennement avec les principes de développement durable[1] a été formé au cours de l'année 2011-2012 par l'entremise d'une capsule Web interactive de sensibilisation. Un questionnaire lui a par la suite été distribué afin d'évaluer le niveau d'appropriation. Ainsi, 91,7 % des participants ont déterminé correctement la signification du concept de développement durable et 87,5 % ont pu mettre dans l'ordre les trois étapes de la démarche de prise en compte des principes. Enfin, 58,3 % des participants ont pu établir les principes mis en cause dans une situation donnée.

OBJECTIF 2

Intégrer le développement durable à l'ensemble de ses décisions et de ses actions

Application d'une démarche systématique d'analyse dans les travaux de commission

En avril 2008, une démarche systématique d'analyse applicable à chaque mandat d'enquête et d'audience publique a été adoptée pour guider la préparation et l'analyse des travaux des commissions d'enquête. Cette démarche prévoit des outils de planification ainsi que des règles de gestion, lesquels sont utilisés par les commissions d'enquête dans la réalisation des mandats.

Par ailleurs, à l'occasion des activités d'accueil et de formation des nouveaux membres et analystes, la documentation concernant la démarche d'analyse est présenté afin d'assurer la mise à niveau de leurs connaissances à l'égard des outils de travail en soutien aux travaux des commissions d'enquête. Cette démarche est mise à jour par le Service de l'expertise environnementale.

Nombre d'outils conçus afin de prendre en compte les principes de développement durable

L'*Outil d'analyse pour prendre en considération les principes de développement durable dans les dossiers administratifs* a été parachevé au cours de l'exercice 2010-2011. Il vise à prendre en considération, dans les activités administratives du BAPE, les seize principes inscrits dans la *Loi sur le développement durable*. Un premier outil, le *Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquête du BAPE*, avait été produit en 2008.

Taux d'utilisation (100 %) des outils développés

Il est prévu que l'*Outil d'analyse pour prendre en considération les principes de développement durable dans les dossiers administratifs* soit utilisé systématiquement au moment de l'élaboration ou de la mise à jour d'un grand dossier administratif d'envergure. Aucun besoin d'utilisation ne s'est présenté au cours de l'exercice 2011-2012. Le *Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquête du BAPE* est utilisé par toutes les commissions d'enquête du BAPE depuis 2008-2009.

1. Les membres et les analystes du BAPE travaillent quotidiennement avec le Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux d'enquête du BAPE (voir le chapitre 5), ils n'étaient donc pas visés par cette capsule de sensibilisation.

AXE D'INTERVENTION — LE PARTENARIAT ET LA COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE

OBJECTIF 3
Partager l'expertise du BAPE avec d'autres institutions ou organismes québécois

Trois projets d'échange réalisés avec des partenaires québécois

Le BAPE a poursuivi ses efforts visant à partager son expertise avec d'autres institutions ou organismes québécois.

Participation au Comité interministériel sur le développement durable

Le BAPE siège au Comité interministériel sur le développement durable. Il y est représenté par le président et le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination. Le Comité participe notamment à la coordination du suivi de la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable* et à la production des états d'avancement périodiques ainsi que des rapports de mise en œuvre requis par la *Loi sur le développement durable*.

Participation au Comité de développement durable du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Le président du BAPE participe au Comité de développement durable qui a pour rôle de conseiller le sous-ministre quant à la mise en œuvre des objectifs, des actions et des indicateurs contenus dans le *Plan d'action de développement durable 2009-2013* du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ainsi que sur toute question en matière de développement durable.

Participation aux ateliers Partage du Bureau de coordination en développement durable (BCDD)

La chef par intérim du Service de l'expertise environnementale a présenté une conférence à deux reprises lors d'ateliers de partage organisés par le BCDD. Cette conférence traitait des ateliers internes d'information et de discussion en tant qu'outil de formation continue en développement durable pour les praticiens du BAPE. Les ateliers Partage du BCDD visent à offrir de l'information à l'ensemble des ministères et organismes sur les pratiques en matière de développement durable à partir de l'expérience de différentes organisations qui ont été particulièrement innovantes.

Partage d'expertise en matière de webdiffusion

L'expertise du BAPE en matière de webdiffusion audio et vidéo a été sollicitée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les consultations publiques pour le Plan Nord à l'automne de 2011 et par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en novembre 2011 pour le dévoilement de la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016*. Plus de 450 personnes ont pu visionner cette conférence de presse en temps réel.

OBJECTIF 4
Développer des échanges avec des organismes à l'étranger

Apporter une contribution significative au développement durable du Québec constitue l'un des enjeux fondamentaux du BAPE depuis nombre d'années. Les résultats obtenus en 2011-2012 dans la poursuite de l'objectif « Développer des échanges avec des organismes à l'étranger » du *Plan stratégique 2008-2013* sont présentés en regard de ceux obtenus lors des deux exercices financiers précédents.

2011-2012	2010-2011	2009-2010
Trois projets de coopération réalisés avec des pays de la Francophonie		
– Signature de la *Déclaration commune* tripartite entre le BAPE, la Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs et la Commission nationale du débat public. – Poursuite du projet de recherche-action portant sur la Participation citoyenne en évaluation environnementale – Perspective comparative. – Membre des comités scientifique et organisateur du 17e Colloque international en évaluation environnementale organisé par le SIFÉE à Montréal. – Collaborations aux plans scientifique et technique à la 16e École d'été en évaluation environnementale organisée par l'IEPF et le SIFÉE à Montréal.	– Participation à la 14e École d'été de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF). – Participation au 15e Colloque du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) réunissant des pays de la Francophonie. – Lancement du projet de recherche-action portant sur la Participation citoyenne en évaluation environnementale – Perspective comparative. – Poursuite des pourparlers sur les bases de la coopération avec les présidents de la Commission nationale du débat public et de la Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs, organismes établis en France.	– Cinq ententes de partage d'information et d'expertise, dont chacune a fait l'objet d'une signature à titre de *Déclaration commune*, ont été conclues avec un ministère et quatre organisations de l'Afrique francophone : • le ministère de l'Environnement et du Cadre de vie du Burkina Faso ; • l'Association burkinabè des commissaires-enquêteurs (Burkina Faso) ; • l'Organisation pour la défense de l'environnement au Burundi ; • l'Aire marine protégée de Joal-Fadiouth (Sénégal) ; • l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (Guinée, Mauritanie, Mali et Sénégal). Ces ententes sont les résultats de la participation du BAPE à la conférence internationale Dakar 2009 *La participation publique en environnement : vers un développement durable par une gouvernance démocratique.* – Participation à un séminaire à l'intention de membres de la Commission « Coopération et développement » de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à Lomé au Togo. – Pourparlers sur les bases de la coopération avec les présidents de la Commission nationale du débat public et de la Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs, organismes établis en France.

En mai 2011, le BAPE a été invité à participer à une conférence et à une table ronde sur la concertation et la citoyenneté, au 4e Congrès de la Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs à Bordeaux. Le président du BAPE a profité de cette rencontre pour conclure une entente commune tripartite avec la Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs et la Commission nationale du débat public afin de confirmer les échanges que les trois organismes ont mis en place depuis 2003. Cette entente donnera la possibilité aux trois organisations de partager leurs expériences face aux défis respectifs et communs, d'établir un processus d'échange et même de permettre à du personnel professionnel des échanges de part et d'autre de l'Atlantique.

Amorcés en 2010-2011, les travaux du projet de recherche-action portant sur la participation citoyenne en évaluation environnementale dans les pays de l'Afrique francophone se sont poursuivis. Cette recherche donne suite à une recommandation issue d'une conférence tenue à Dakar en mars 2009, sous le thème *La participation publique en environnement : pour un développement durable par une gouvernance démocratique*. La recherche est conduite en partenariat avec le BAPE, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie (IEPF), le Secrétariat international francophone

pour l'évaluation environnementale (SIFÉE), l'Université de Montréal et l'Observatoire de l'administration publique. Elle est coordonnée par l'École nationale d'administration publique par l'entremise de son Centre de valorisation internationale de l'expertise publique québécoise.

Comme par les années passées, le BAPE a reçu des délégations, des organismes ou des personnes qui ont sollicité des rencontres afin de mieux connaître la mission et les travaux du BAPE. Les personnes rencontrées venaient de la France, de l'Algérie, du Bénin, de la Suisse et du Nouveau-Brunswick.

Le président du BAPE a été également formateur invité dans un programme avancé en leadership de l'École de la fonction publique du Canada pour de hauts fonctionnaires de l'administration fédérale.

Par ailleurs, le BAPE fait partie des comités scientifique et organisateur du 17e Colloque international en évaluation environnementale, organisé par le SIFÉE à Montréal, portant sur *L'évaluation environnementale pour une gestion durable des ressources minières, biologiques et énergétiques.* Il collabore également sur le plan scientifique et technique à la 16e École d'été en évaluation environnementale organisée à Montréal par l'IEPF et le SIFÉE. Le Colloque et l'École d'été se tiendront respectivement du 12 au 15 juin 2012 et du 17 au 22 juin.

2.1.2 DEUXIÈME ENJEU — DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE

ORIENTATION 1 — OPTIMISER ET PARTAGER LE SAVOIR-FAIRE DU BAPE EN MATIÈRE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

AXE D'INTERVENTION — L'OFFRE DE SERVICES

OBJECTIF 1
Adapter nos processus à la diversité des mandats confiés

Nombre de processus révisés dans les différents mandats

Dans le but de faciliter la participation de toutes les personnes intéressées et de maintenir un climat serein et respectueux à l'intérieur de ses mandats d'enquête et d'audience publique, le BAPE a publié le dépliant *Les règles de participation en audience publique*. Du même souffle, il a mis à la disposition des participants un formulaire qui leur permet de signifier leur intention de faire une présentation verbale ou de déposer un mémoire au moment de la deuxième partie de l'audience publique. Ce formulaire est rendu disponible au moment où le projet est en audience publique.

Il a aussi publié le dépliant *La facilitation* qui présente un nouveau processus au BAPE, lequel requiert le consentement explicite des personnes concernées, et qui permet un échange entre les citoyens, le promoteur et les personnes-ressources au cours duquel les citoyens ont la possibilité de s'entendre avec le promoteur sur certains aspects précis d'un projet qui fait l'objet d'une audience publique.

Le BAPE a également révisé les *Règles de procédure relatives au déroulement de l'enquête avec médiation en environnement* et le guide de gestion qui l'accompagne. Il a également révisé son guide de gestion Enquête et audience publique.

OBJECTIF 2
Étudier les mécanismes d'harmonisation possibles avec les organismes qui doivent donner des avis au gouvernement sur les mêmes projets

Nombre de rencontres exploratoires

Au terme des travaux de la Commission de la culture et de l'éducation, la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., c. P-9.002) a été adoptée et sanctionnée par l'Assemblée nationale en octobre 2011 et entrera en vigueur le 19 octobre 2012. Cette loi prévoit que lorsque le Conseil du patrimoine culturel du Québec et un autre organisme consultatif, tel que le BAPE, tiennent une consultation publique sur un même projet, le Conseil doit s'efforcer de convenir avec cet autre organisme de tenir les consultations simultanément. Une première rencontre a eu lieu entre le BAPE et la Commission sur les biens culturels à cet égard.

Nombre d'ententes conclues

Aucune entente formelle n'a été conclue. Toutefois, les présidents des deux organismes ont convenu que le futur Conseil du patrimoine culturel pourrait bénéficier de l'expertise du BAPE en matière de consultation publique. De plus, avant la mise en œuvre de la Loi, les deux organismes établiront une façon de procéder dans le cas où une consultation publique serait susceptible d'être tenue sur un même projet.

AXE D'INTERVENTION — LA FONCTION DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

OBJECTIF 3
Procéder à la révision et à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du BAPE

Code d'éthique et de déontologie actualisé et utilisé au cours de toutes les commissions d'enquête

Le respect des principes éthiques et des règles déontologiques par les membres est primordial pour maintenir la confiance des participants et celle des citoyens dans les consultations publiques que tiennent les commissions d'enquête et dans la fiabilité des rapports que le BAPE présente au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ces principes et règles guident leurs actes et leurs comportements.

Résultat d'une démarche de réflexion du personnel sur la mission de l'organisation et sur les valeurs devant soutenir ses actions, le BAPE a adopté en 2009 la Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement reproduite à l'annexe V. Les valeurs de respect, d'impartialité, de vigilance et d'équité propres à la mission du BAPE s'ajoutent ainsi aux valeurs déjà retenues dans la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise.

Le *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* a

également été révisé et adopté par les membres en 2009. Il est reproduit à l'annexe IV. Les membres s'engagent à s'y conformer dès leur entrée en fonction, comme c'est également le cas à l'égard de la *Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*. Au début de chaque année civile, ils déclarent leurs intérêts financiers dans la *Déclaration annuelle des membres indiquant la nature des intérêts financiers*. Avant d'être désignés membres d'une commission d'enquête, ils signent la *Déclaration d'absence de conflit d'intérêt*, une déclaration solennelle. Dès leur désignation, ils signent la *Déclaration d'engagement éthique et déontologique* relative à leurs devoirs en ce qui a trait aux règles déontologiques. Les engagements éthiques et déontologiques s'appliquent à tout le personnel participant aux travaux des commissions d'enquête.

OBJECTIF 4
Consolider la fonction de commissaire-enquêteur

Programme de formation continue mis en place

Un programme de formation a été élaboré pour tous les nouveaux membres à plein temps ou à temps partiel. Avant d'être assigné à une commission d'enquête, le nouveau membre reçoit de la conseillère juridique une formation sur les responsabilités et devoirs des commissions d'enquête ainsi que sur le rôle de commissaire-enquêteur. Cette formation est soutenue par un guide qui est révisé périodiquement.

Au cours de l'exercice 2011-2012, les activités de formation continue auxquelles ont participé les membres ont porté notamment sur les grands enjeux de l'État québécois, la gouvernance, le développement durable et la responsabilité sociale, ainsi que sur la médiation et la facilitation environnementale et sociale.

ORIENTATION 2 — FAVORISER UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES CITOYENS AUX SÉANCES PUBLIQUES

AXE D'INTERVENTION — LA PARTICIPATION PUBLIQUE

OBJECTIF 1
Favoriser la diffusion des séances publiques auprès des citoyens en élargissant l'utilisation des technologies de l'information et des communications

2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre de séances publiques diffusées et taux de fréquentation	**Projets pilotes réalisés utilisant les nouvelles technologies**	
Séances diffusées en direct en mode vidéo sur le Web *9 séances d'audiences publiques portant sur 2 projets :* – le projet de réserves de biodiversité pour huit territoires dans la région administrative de la Côte-Nord *(6 séances en mode vidéo et audio, 115 usagers de la diffusion vidéo et 5 usagers de la diffusion audio)* ; – le projet de réserves de biodiversité pour neuf territoires et d'une réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean *(1re partie : 3 séances en mode vidéo, 60 usagers).* **Séances diffusées en direct en mode audio sur le Web** *12 séances d'audiences publiques portant sur 2 projets :* – le projet de parc éolien de Saint-Valentin *(2e partie : 6 séances, 240 usagers)* ; – le projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie *(1re partie : 2 séances, 2e partie : 1 séance, 22 usagers)* ; – le projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix *(1re partie : 3 séances, 65 usagers).* **Nombre de séances publiques** 21 des 50 séances publiques tenues en 2011-2012 ont été webdiffusées (42 %).	**Séances diffusées en direct en mode vidéo sur le Web** – le projet d'expansion du réseau de transport en Minganie, raccordement du complexe de La Romaine *(5 séances en modes vidéo et audio, 103 usagers de la diffusion vidéo et 30 usagers de la diffusion audio)* ; – l'enquête sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec *(24 séances en modes vidéo et audio, 2 120 usagers de la diffusion vidéo et 298 usagers de la diffusion audio).* **Séances diffusées en direct en mode audio sur le Web** *2 séances d'information portant sur 2 projets :* – le projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière à Saguenay *(1 séance, 29 usagers)* ; – le projet de stabilisation des berges de la rivière Richelieu le long des routes 133 et 223 entre Saint-Basile-le-Grand et Saint-Ours *(1 séance, 17 usagers).* *25 séances d'audience publique portant sur 5 projets :* – le projet de parc éolien de New Richmond *(2e partie uniquement : une séance en mode audio, 20 usagers)* ; – le projet de restauration de la berge bordant le site d'une ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois *(3 séances, 27 usagers)* ; – le projet de parc éolien Massif du Sud *(11 séances, 411 usagers)* ; – le projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière à Saguenay *(3 séances, 24 usagers)* ; – le projet de parc éolien de Saint-Valentin *(1re partie uniquement : 7 séances, 321 usagers).* **Nombre de séances publiques** 56 des 92 séances publiques tenues en 2010-2011 ont été webdiffusées (61 %).	**Séances diffusées en direct en mode vidéo sur le Web** – le projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins à Thetford Mines, Kinnears's Mills et Saint-Jean-de-Brébeuf *(5 séances en 1re partie où seule la diffusion en mode audio était disponible, 65 usagers ; 5 séances en 2e partie en modes vidéo et audio, 104 usagers de la diffusion vidéo et 32 usagers de la diffusion audio)* ; – le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable *(12 séances en modes vidéo et audio, 564 usagers de la diffusion vidéo et 126 usagers de la diffusion audio).* **Séances diffusées en direct en mode audio sur le Web** *Une séance d'information portant sur un projet :* – le projet de raccordement du complexe hydroélectrique de La Romaine *(une séance en mode audio, 20 usagers).* *25 séances d'audience publique portant sur 4 projets :* – le projet minier aurifère Canadian Malartic *(2e partie uniquement : 5 séances en mode audio, 223 usagers)* ; – le projet de restauration du lac des Trois Lacs dans la MRC d'Arthabaska et des Sources *(4 séances en mode audio, 34 usagers)* ; – le projet de reconstruction du complexe Turcot à Montréal, Montréal-Ouest et Westmount *(15 séances en mode audio, 272 usagers)* ; – le projet de parc éolien de New Richmond *(1re partie uniquement : une séance en mode audio, 17 usagers).* **Nombre de séances publiques** 48 des 80 séances publiques tenues en 2009-2010 ont été webdiffusées (60 %).

Le BAPE tient ses séances publiques dans les milieux directement concernés par les projets et privilégie la présence des citoyens à ces séances de même que les échanges directement en salle d'audience par respect pour les communautés qui bénéficieront des retombées ou subiront les impacts des projets.

Dans le but de favoriser une plus grande participation et une meilleure diffusion de l'information, le BAPE utilise les technologies de l'information et des communications. Les projets pilotes de webdiffusion des séances publiques dans les dernières années ayant été concluants, la BAPE a ajouté la webdiffusion à ses outils de diffusion de l'information. La pertinence de diffuser des séances publiques en direct sur le Web est évaluée au moment de la planification de chacun des mandats en fonction des caractéristiques propres à chaque projet à l'étude (envergure, projet linéaire), des répercussions et de l'intérêt significatifs à l'extérieur de la région où est susceptible de s'implanter le projet et de la disponibilité de l'infrastructure technologique requise.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le taux de diffusion des séances publiques en direct sur le Web en mode audio a été de 42 % comparativement à 61 % l'année précédente alors que la diffusion des séances publiques en mode vidéo a été de 18 % comparativement à 32 % l'année dernière. L'envergure et la portée des projets de l'année 2011-2012 expliquent ces données relatives à la webdiffusion. On remarque toutefois que lorsque les deux modes de diffusion sont disponibles, l'offre vidéo est largement préférée au service audio (96 % des connexions lors des séances concernant le projet de réserves de biodiversité dans la région de la Côte-Nord).

Afin d'utiliser efficacement les ressources et le temps alloués aux commissions d'enquête, deux mandats ont nécessité l'usage de la visioconférence. Ce service a ainsi permis aux citoyens de Sept-Îles de participer en direct aux deux parties de l'audience publique qui se tenait à Baie-Comeau concernant le projet de réserves de biodiversité pour huit territoires dans la région administrative de la Côte-Nord. Lors de la première partie de l'audience publique portant sur le projet de réserves de biodiversité pour neuf territoires et d'une réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean, les citoyens de Saint-Félicien ont également pu bénéficier du service de visioconférence ce qui leur a permis de suivre et de participer activement à l'audience qui se tenait à Saguenay (arrondissement Jonquière).

OBJECTIF 2

Maintenir une satisfaction élevée des citoyens participant aux séances publiques

Le BAPE s'est donné pour objectif d'obtenir un pourcentage de 80 % et plus quant au niveau de satisfaction des citoyens à l'égard de ses services. Les niveaux de satisfaction sont mesurés au moyen d'un questionnaire d'appréciation que les participants sont invités à remplir au moment des séances publiques. La section 2.2 présente les résultats à l'égard des engagements du BAPE dans sa *Déclaration de services aux citoyens*.

Au cours de l'exercice 2011-2012, sur une participation totale de 2 065 personnes, 17,4 % ont rempli le questionnaire d'appréciation, soit 360 personnes. L'augmentation du nombre de questionnaires remplis est notable par rapport aux deux dernières années (9,7 % pour 2010-2011 et 6 % pour 2009-2010). Elle résulte fort possiblement des efforts consentis par le BAPE pour inciter les participants à exprimer leurs opinions quant aux services offerts de même qu'à la simplification du questionnaire d'appréciation. Par ailleurs, le nombre de séances publiques et de participants ont pu également influencer ce résultat.

Pour la période visée, la moyenne des niveaux de satisfaction exprimés à l'égard des services du BAPE s'établit à 93,1 %. Lorsque les participants sont invités à indiquer leur niveau de satisfaction, les réponses liées à la prestation de services directs par le BAPE sont de l'ordre de 83 % à 97 %. Par ailleurs, le taux de satisfaction des participants à l'égard des séances publiques est de 82,9 %.

2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre de participants aux séances publiques		
2 065 personnes, pour une moyenne de 41,3 participants par séance.	5 116 personnes, pour une moyenne de 55,6 participants par séance.	5 905 personnes, pour une moyenne de 74 participants par séance.
Taux de satisfaction globale des participants à l'égard des services		
93 %	87 %	81 %
Questionnaires d'appréciation		
260 questionnaires ont été remplis lors de 18 séances d'information.	325 questionnaires ont été remplis lors de 22 séances d'information.	210 questionnaires ont été remplis lors de 18 séances d'information.
100 questionnaires ont été remplis lors de 32 séances d'audience publique.	169 questionnaires ont été remplis lors de 70 séances d'audience publique.	148 questionnaires ont été remplis lors de 62 séances d'audience publique.

2.1.3 TROISIÈME ENJEU — UNE GESTION OPTIMALE DES RESSOURCES

ORIENTATION — FAVORISER UNE ADÉQUATION ENTRE LES RESSOURCES ET LES MANDATS

AXE D'INTERVENTION — LA GESTION DES RESSOURCES

OBJECTIF 1

Planifier le calendrier administratif des mandats en synchronisation avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Afin d'offrir le meilleur service au meilleur coût possible, un effort constant est fourni en vue d'optimiser l'adéquation entre les ressources disponibles (humaines et financières) et les mandats à réaliser. Le tableau 1 présente le nombre de mandats reçus et de jours-mandats réalisés au cours des trois dernières années financières.

TABLEAU 1 NOMBRE DE MANDATS REÇUS ET DE JOURS-MANDATS RÉALISÉS

Types d'activités	2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	Mandats reçus	**Jours-mandats réalisés**	**Mandats reçus**	**Jours-mandats réalisés**	**Mandats reçus**	**Jours-mandats réalisés**
Information et consultation du dossier par le public	16	701	21	919	13	709
Enquête et audience publique	8	786	9	1 103	9	1 084
Enquête avec médiation	1	130	2	98	—	—
Total	25	1 617	32	2 120	22	1 793

À noter que les mandats reçus renvoient uniquement au présent exercice, alors qu'un certain nombre de jours-mandats réalisés au cours du présent exercice se rapportent à des mandats reçus au cours de l'exercice précédent.

OBJECTIF 2
Respecter les budgets des commissions d'enquête

À compter de 2009-2010, justifier tout écart de ±5 % des coûts directs réels d'une commission d'enquête versus ceux planifiés

Tous les mandats d'enquête qui ont connu une variation supérieure à celle fixée entre les coûts directs et ceux planifiés ont été commentés par les présidents des commissions dans leur suivi budgétaire final. Dans tous les cas, ces écarts n'ont pas occasionné de dépenses supplémentaires. L'objectif de cet indicateur de suivi est de permettre une planification toujours plus précise, un meilleur contrôle de l'utilisation des budgets et une plus grande transparence dans la gestion des ressources financières des commissions d'enquête.

Comparaison du coût direct moyen des mandats d'audience de l'exercice financier avec celui des trois dernières années et explication des variations

2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
202 377 $	183 392 $*	205 763 $	206 670 $

Ce coût inclut la rémunération, les avantages sociaux, les frais de déplacement et les frais de fonctionnement directement imputés aux mandats.

* Cette moyenne exclut le mandat portant sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec et tient compte de trois mandats de moindre envergure comparativement à la moyenne.

Le coût direct moyen des mandats d'audience pour l'année 2011-2012 est comparable à la moyenne des trois dernières années.

2.2 AU REGARD DE LA *DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS*

La présente section rend compte des résultats des questionnaires distribués au moment des séances d'information et des séances d'audience publique sur les engagements exprimés dans la *Déclaration de services aux citoyens*. Les résultats sont regroupés en six thèmes : le respect, l'accessibilité de l'information, la clarté des messages, le soutien à la participation, l'accueil et les renseignements, ainsi que le traitement des plaintes. Ils sont présentés en parallèle avec ceux des deux exercices financiers précédents de manière à en établir la comparaison.

Le respect	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Être à l'écoute de vos besoins	96 %	87 %	83 %
Maintenir une attitude empreinte de courtoisie	97 %	92 %	90 %
Faire preuve de considération et d'équité à votre égard	95 %	87 %	70 %
Maintenir un climat favorable aux échanges	95 %	87 %	85 %

La grande majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire d'évaluation des services au cours de l'exercice 2011-2012 se sont dites d'accord ou totalement d'accord avec les énoncés visant à apprécier le respect démontré par le personnel du BAPE à leur égard, tant pour ce qui est de l'attitude qui consiste à être à l'écoute de leurs besoins (96 %), de la courtoisie manifestée (97 %), de la considération et de l'équité (95 %) ainsi que du maintien d'un climat favorable aux échanges (95 %).

L'accessibilité de l'information	2011-2012 – 2010-2011 – 2009-2010
Rendre accessible l'information disponible sur chaque projet dans au moins un centre de consultation par région visée et dans nos centres de consultation de Québec et de Montréal	Résultat atteint.
Rendre accessible sur notre site Web l'information électronique disponible	Tous les documents qui peuvent être numérisés ont été publiés dans le site Web.
Vous aviser au moins cinq jours avant la date des séances publiques	Le BAPE a publié des avis dans les journaux au moins cinq jours avant le début des audiences publiques.
Maintenir l'accessibilité à tous nos rapports dans notre site Web	Résultat atteint. Les rapports sont accessibles dès le jour même de leur publication.
Adapter sur demande l'accessibilité de l'information aux besoins des personnes handicapées[1]	Au cours de l'exercice 2011-2012, des mesures ont été prises au cours d'un mandat d'enquête à la demande d'une personne malentendante afin qu'elle puisse prendre connaissance des comptes rendus des séances à l'aide d'imprimés dès qu'ils furent disponibles. Aucune demande n'a été faite en 2010-2011. Au cours de l'exercice 2009-2010, des mesures ont été prises au cours de deux audiences publiques à la demande de personnes handicapées afin qu'elles puissent prendre connaissance des séances à l'aide d'imprimés ou d'enregistrements numériques.

1. L'entente avec le Centre de services partagés du Québec pour l'organisation logistique et technique des séances publiques prévoit que les salles facilement accessibles au public, notamment aux personnes handicapées, sont privilégiées.

Taux de satisfaction des citoyens à l'égard des centres de consultation		
2011-2012	**2010-2011**	**2009-2010**
Le BAPE a ouvert en moyenne 2,5 centres par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal. Taux de satisfaction : 85 %	Le BAPE a ouvert en moyenne 2 centres par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal. Taux de satisfaction : 85 %	Le BAPE a ouvert en moyenne 1,6 centre par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal. Taux de satisfaction : 72 %

Tenue de séances publiques dans tous les milieux touchés par les projets soumis

Pour tous les mandats reçus, le BAPE a tenu en 2011-2012 des séances publiques dans les milieux visés :

- 18 séances d'information en période d'information et de consultation du dossier par le public ;
- 32 séances d'audience publique.

Le nombre de centres de consultation ouverts par projet dépend essentiellement des particularités géographiques et démographiques de la région visée et de la nature du projet. Au cours de l'année 2011-2012, 85 % des personnes ont répondu être d'accord ou totalement d'accord avec les énoncés selon lesquels l'accès, la localisation et les heures d'ouverture des centres de consultation ouverts dans leur région leur ont permis de consulter facilement la documentation sur le projet.

La clarté des messages	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Vous transmettre des informations fiables et compréhensibles :			
a) sur la procédure (par le BAPE)	93 %	87 %	81 %
b) sur les projets (par les intervenants externes)	85 %	48 %	67 %
Transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs des rapports qui mettent en lumière vos préoccupations et votre opinion et qui facilitent la prise de décision	Pour tous les projets soumis, le BAPE a produit un rapport faisant état des préoccupations et des opinions exprimées par les participants en y consacrant un chapitre particulier.		

Les résultats des questionnaires démontrent que le taux de satisfaction des citoyens quant à l'information transmise par le BAPE sur la procédure est supérieur aux années antérieures avec un taux de 93 %. En ce qui concerne l'information transmise sur les projets par les intervenants externes, le taux de satisfaction est de 85 %, un niveau considérablement plus élevé par rapport aux deux années antérieures.

Puisque le contenu des études d'impact et de la documentation relative aux projets à l'étude ne relève pas de la responsabilité du BAPE, le rôle des promoteurs et des représentants d'organismes publics prend toute son importance lorsqu'ils sont appelés à répondre aux questions des participants au cours des séances publiques. L'analyse des résultats indique qu'ils doivent être appréciés en fonction des perceptions des participants à l'égard des projets. En 2010-2011, la compilation des questionnaires comprenait le mandat sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec. Au cours de l'année 2011-2012, le BAPE a maintenu ses efforts afin que l'information livrée par les intervenants externes réponde mieux aux attentes du public. Cet aspect a contribué, dans une certaine mesure, à l'augmentation du taux de satisfaction.

Le soutien à la participation	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Être disponible	96 %	90 %	85 %
Vous assister pour faciliter votre participation aux séances publiques	94 %	83 %	74 %

La participation des citoyens aux différents mandats demeure au cœur des efforts du BAPE. En plus d'assurer un soutien en tout temps, le BAPE reste à l'affût de tout moyen, action ou technologie qui permettrait de mieux répondre à leurs besoins directement dans leur milieu. La grande majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire sur la qualité des services se sont dites d'accord ou totalement d'accord avec l'énoncé sur la disponibilité du personnel et reconnaissent qu'elle facilite leur participation aux séances publiques.

L'accueil et les renseignements		
2011-2012	**2010-2011**	**2009-2010**
Vous offrir gratuitement un service téléphonique accessible : le BAPE a offert un service téléphonique gratuit dans toutes les régions du Québec (1 800 463-4732)		
Quelque 4 150 appels ont été enregistrés.	Quelque 6 040 appels ont été enregistrés.	Quelque 5 445 appels ont été enregistrés.
Vous assurer de la présence de notre téléphoniste pendant les heures de bureau		
La présence d'une téléphoniste-réceptionniste a été maintenue de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Le nombre d'appels enregistrés reflète le nombre de mandats réalisés et la nature des projets visés.		

Le traitement des plaintes	2011-2012 – 2010-2011 – 2009-2010
Vous assurer du traitement confidentiel de votre plainte à l'égard de nos services	Le BAPE n'a reçu aucune plainte.
Vous transmettre un accusé de réception ou la réponse demandée dans les dix jours ouvrables suivant le dépôt de la plainte	

CHAPITRE 3
LES RESSOURCES

3.1 LES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif total autorisé pour le BAPE est actuellement de 64 équivalents temps complet (ETC), soit 50 employés réguliers et 14 employés occasionnels. Au 31 mars 2012, l'effectif total régulier chez les employés et les cadres était de 36 personnes.

En 2011-2012, l'utilisation moyenne de l'effectif représentait 44,4 ETC, comparativement à 40,5 en 2010-2011, soit une hausse de 9,6 %. Au cours de la même période, deux employés réguliers ont pris leur retraite.

Afin de maintenir un haut degré d'expertise, le BAPE est tenu de conserver au sein de son effectif régulier et occasionnel une pluralité de champs de compétence.

L'augmentation du nombre d'ETC est due en grande partie à l'embauche d'occasionnels à la fin de l'année financière 2010-2011 en prévision de la planification des mandats 2011-2012. Parmi ces occasionnels, deux personnes étaient stagiaires en 2010-2011, et à ce titre elles n'étaient pas comptabilisées dans les ETC utilisés de l'exercice précédent.

Le taux de départ volontaire du BAPE se situe à 22,9 % en tenant compte des deux départs à la retraite en 2011-2012.

TABLEAU 2 RÉPARTITION DU PERSONNEL : RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Catégories d'emplois	31 mars 2012			31 mars 2011			31 mars 2010		
	Régulier	Occasionnel	Total	Régulier	Occasionnel	Total	Régulier	Occasionnel	Total
Membres	6	—	**6**	6	—	**6**	7	—	**7**
Cadres	1	—	**1**	2	—	**2**	1	—	**1**
Professionnels	20	5	**25**	22	6	**28**	24	—	**24**
Personnel de bureau et techniciens	15	2	**17**	14	3	**17**	15	1	**16**
Total de personnes	42	7	**49**	44	9	**53**	47	1	**48**

3.1.1 LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

Le BAPE mise sur le maintien de l'expertise et sur le développement des compétences de son personnel. Au cours de l'exercice 2011-2012, 1,8 % de la masse salariale a été consacrée à cette activité, dépassant ainsi l'obligation légale de 1 %. La formation et le développement du personnel correspondent à une moyenne de 2,9 jours par ETC utilisé. Plus de 63 % des coûts de formation ont été utilisés pour permettre aux employés de développer et de maintenir leur compétence au regard du concept de développement durable.

TABLEAU 3 RÉPARTITION DES COÛTS DE FORMATION EN 2011-2012

Frais d'inscription	Rémunération	Autres frais[1]	Total
16 630 $	38 647 $	2 883 $	58 160 $

1. Les autres frais correspondent aux frais de déplacement, d'hébergement, de repas et d'acquisition de matériel didactique.

3.1.2 LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Le BAPE met à la disposition de son personnel un programme d'aide aux employés (PAE) permettant d'avoir accès, dans les meilleurs délais, à des ressources spécialisées. L'objectif du programme est d'aider les personnes qui éprouvent des difficultés pouvant influer sur leur rendement ou leur comportement au travail. Cinq personnes ont utilisé des services de consultations individuelles, pour un total de 40 consultations.

Le personnel a aussi bénéficié d'activités de sensibilisation et de prévention à l'égard de la santé et de la qualité de vie (conférences midi). En 2011-2012, 12 personnes ont participé à ces activités, une même personne ayant pu utiliser ce service plus d'une fois.

Afin de concilier les obligations de la vie personnelle et professionnelle, les employés ont la possibilité d'opter pour divers régimes d'aménagement du temps de travail. En 2011-2012, 17 personnes ont bénéficié de l'une ou l'autre des options offertes.

Tout au long de l'année, le BAPE a maintenu diverses mesures pour améliorer la qualité de vie au travail de son personnel, telles que le renouvellement du « Protocole d'entente concernant l'abonnement au transport en commun avec retenue sur le salaire » avec le Réseau de transport de la capitale, la participation à une campagne de vaccination antigrippale, l'entente avec un centre de conditionnement physique et le maintien de sa politique pour la reconnaissance des années de service dans la fonction publique et du personnel à la retraite. Au cours de 2011-2012, 23 personnes ont profité d'au moins l'une de ces mesures. Enfin, huit capsules d'information en matière de prévention en santé ont été publiées dans l'intranet et quatre conférences midi ont été proposées aux employés.

3.2 LES RESSOURCES FINANCIÈRES

En 2011-2012, les dépenses réelles se sont élevées à 4 772 300 $, auxquelles on doit ajouter l'amortissement pour un montant de 29 300 $, pour un total de 4 801 600 $, soit une diminution de près de 11 % par rapport à l'année 2010-2011 (voir le tableau 4) qui s'explique par une baisse du nombre de mandats réalisés au cours de l'exercice et leur ampleur. À noter que la rémunération représente un peu plus de 70 % des dépenses totales du BAPE (voir la figure 3).

TABLEAU 4 BUDGET ET DÉPENSES RÉELLES (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Catégories	2011-2012		2010-2011	2009-2010
	Budget[1]	Dépenses réelles[2]	Dépenses réelles	Dépenses réelles
Dépenses	5 348,1	4 792,8	5 343,1	5 033,7
Amortissement	(28,4)	(29,3)	(25,3)	(32,7)
Immobilisations	50,0	8,8	43,7	13,1
Total	5 369,7	4 772,3	5 361,5	5 014,1

1. Comprend une subvention de 6 000 $ pour l'embauche du personnel étudiant à l'été de 2011 et une suspension du droit d'engager de 10 300 $ en lien avec les services rendus par le CSPQ qui ne sont plus facturés aux ministères/organismes à partir de 2011-2012. Ne comprend pas les crédits reportés de l'exercice 2010-2011 de 90 500 $, lesquels ont fait l'objet d'une suspension du droit d'engager pour le même montant.

2. Selon les données disponibles en date du présent rapport.

Le BAPE a participé à la compression budgétaire de 5,7 millions de dollars décrétée par le Conseil du trésor pour le MDDEP en octobre 2011. Sa participation a été de 100 000$, une somme proportionnelle au budget alloué à l'organisme.

Par le contrôle de ses dépenses et à la suite d'une légère baisse du nombre de mandats au cours de l'exercice 2011-2012, le BAPE a été en mesure de dégager une somme importante de ses crédits disponibles. Au début de février 2012, le BAPE a donc transféré au MDDEP une somme supplémentaire de 345 000$ des supercatégories « rémunération » et « fonctionnement ».

En 2011-2012, le BAPE contribue ainsi au gel de crédits du MDDEP pour une somme totale de 445 000$, soit 8 % de son budget annuel.

FIGURE 3 RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES PAR CATÉGORIES ET INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS (EN MILLIERS DE DOLLARS)

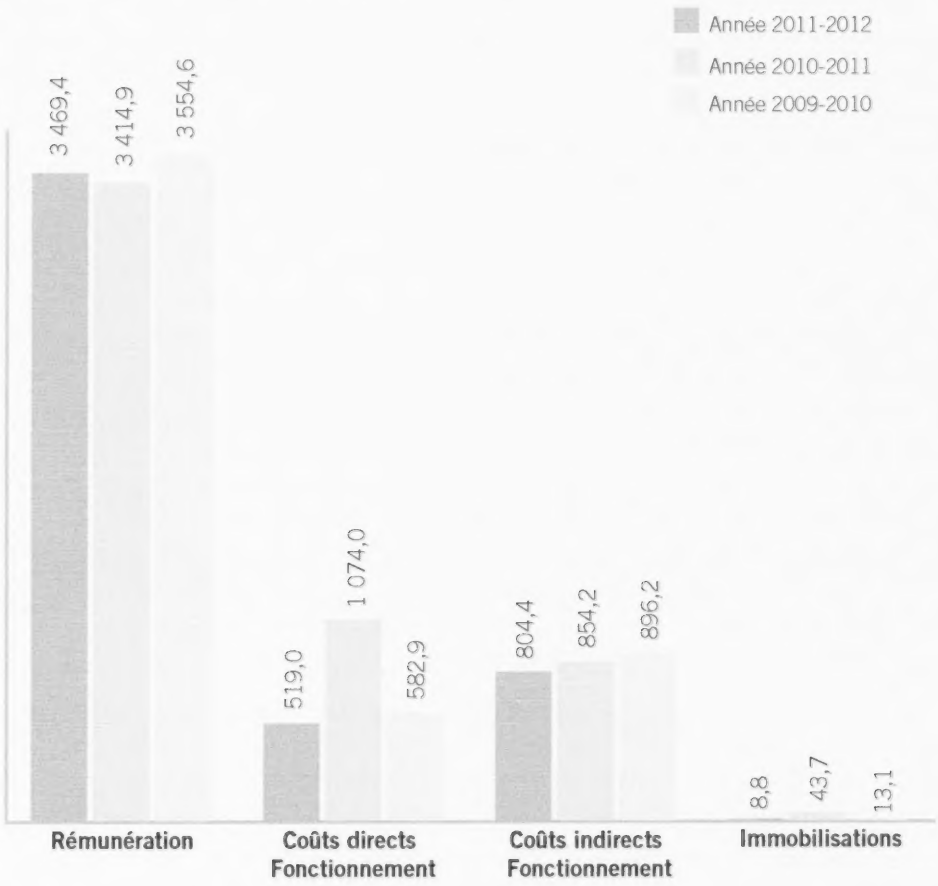

La figure 3 montre que la rémunération a connu une augmentation de 1,6 % en 2011-2012. Cette augmentation résulte principalement de l'augmentation salariale annuelle et des avancements d'échelon au cours de l'exercice.

La diminution des coûts directs de fonctionnement de plus de 50 % s'explique par une baisse des mandats réalisés en 2011-2012 et par leur ampleur. Il faut également noter que les coûts directs de l'exercice 2010-2011 étaient exceptionnellement élevés compte tenu de la réalisation du mandat d'enquête avec audience publique portant sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec qui en raison de son envergure et de sa nature avait monopolisé une bonne partie des coûts directs de l'exercice 2010-2011.

Les coûts indirects de fonctionnement couvrent le loyer, la téléphonie, les photocopieurs, les dépenses de messagerie et de courrier, le matériel informatique, la formation, les frais généraux et l'amortissement. En 2011-2012, les coûts indirects de fonctionnement ont diminué de près de 6 %. Le loyer de l'immeuble représente 63 % des coûts indirects totaux. Grâce à la ristourne de la Société immobilière du Québec reçu en fin d'exercice financier, il n'y a aucune augmentation de la dépense de loyer pour l'exercice.

Conformément au plan d'action 2010-2014 sur la réduction et le contrôle des dépenses visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et en accord avec le troisième enjeu de son Plan stratégique 2008-2013, le BAPE a été en mesure de réduire ses dépenses de nature administrative de près de 50 000 $, comparativement à l'exercice précédent.

Les investissements en immobilisations concernent essentiellement le remplacement de quelques portables et d'un projecteur pour une des trois salles de réunion dans les bureaux du BAPE.

Le tableau 5 présente l'utilisation des ressources financières en fonction du coût de revient, réparties entre les activités liées à la mission et celles liées à la gestion et au soutien administratif. Le coût de chaque activité est composé des coûts directs qui lui sont imputés et d'une proportion des coûts indirects (rémunération, loyer, frais généraux, téléphonie, courrier, formation, informatique et amortissement) basée sur le nombre de postes réguliers et occasionnels.

TABLEAU 5 UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES PAR ACTIVITÉ, EN FONCTION DU COÛT DE REVIENT (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Activités	2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	$	%	$	%	$	%
Périodes d'information	348,3	7,3	301,3	5,6	266,9	5,3
Audiences, enquêtes et médiation	3 492,3	72,9	4 080,2	76,4	3 709,1	73,7
Soutien à la mission, gestion et administration	952,2	19,8	961,6	18,0	1 057,7	21,0
Total	4 792,8	100,0	5 343,1	100,0	5 033,7	100,0

Le volume d'activités liées à la mission, comme le nombre de mandats de période d'information et de consultation du dossier par le public, d'enquête, d'audience publique et de médiation, a une influence sur l'utilisation des ressources financières par activité. La variation monétaire n'est toutefois pas proportionnelle à la variation du nombre de mandats. Plusieurs facteurs peuvent influencer les coûts, notamment la nature du mandat, la localisation, le nombre de séances publiques ainsi que le recours à des services de traduction simultanée.

Le coût de revient pour le soutien à la mission, la gestion et l'administration a diminué de plus de 105 000 $ depuis 2009-2010. Certains départs ou retraites parmi le personnel d'encadrement et des services administratifs ont mené à une réévaluation des processus de travail dans un souci d'efficacité et d'efficience administrative ainsi qu'à une meilleure répartition et une appréciation plus équitable de la charge de travail en fonction des niveaux d'emplois occupés.

3.3 LES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES

Au cours de l'exercice 2011-2012, le BAPE a poursuivi le développement de son expertise en matière de webdiffusion audio et vidéo. Tel qu'il a été mentionné à la section 2.1.2 (orientation 2, objectif 1), la pertinence de diffuser des séances publiques en direct sur le Web est évaluée au moment de la planification de chacun des mandats en fonction des caractéristiques propres à chaque projet à l'étude. L'expertise du BAPE en matière de webdiffusion a d'ailleurs été sollicitée par les ministères du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (voir la section 2.1.1, orientation 1, objectif 3).

En ce qui concerne l'implantation d'un logiciel de gestion documentaire, elle a été réalisée dans toutes les unités administratives.

Par ailleurs, durant l'exercice 2011-2012, le BAPE n'a réalisé aucun projet au sens de la Directive sur la gestion des ressources informationnelles (réf. : *Guide sur la planification triennale en ressources informationnelles*, p. 10).

Enfin, le BAPE continue à s'assurer de l'application de sa *Politique sur la sécurité de l'information* et de ses directives entrées en vigueur durant l'exercice 2009-2010.

TABLEAU 6 RESSOURCES INFORMATIONNELLES
DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR 2011-2012
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Débours planifiés en RI	Débours réels en RI pour l'exercice	Écart
Projets de développement	—	—	—
Autres activités (continuité et encadrement)	267,5	230,1	37,4
Total	**267,5**	**230,1**	**37,4**

Les dépenses réelles en ressources informationnelles liées aux activités de continuité et encadrement ont été de 37 400$ de moins que celles planifiées. L'écart provient principalement des achats prévus de logiciels ou de mises à niveau qui n'ont pas été effectués en 2011-2012 et à l'achat de biens capitalisables qui ont été reportés à l'exercice ultérieur.

3.4 LES SERVICES PARTAGÉS

L'utilisation des services partagés s'est maintenue en 2011-2012. L'entente en matière de ressources informationnelles intervenue avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est toujours en vigueur. Les trois ententes de service conclues avec le Centre de services partagés du Québec en matière de vérification interne, de gestion de la rémunération et des avantages sociaux ainsi que pour l'organisation logistique et technique des séances publiques ont été maintenues. Cet organisme assure aussi les travaux de reprographie ainsi que les services de courrier et de télécommunication du BAPE. En ce qui concerne le transport aérien des commissions d'enquête, le BAPE a recours au Service aérien gouvernemental lorsque le nombre de personnes qui se déplacent le justifie.

En 2011-2012, 27 % des dépenses de fonctionnement sont associés à l'utilisation des services partagés par rapport à 30 % en 2010-2011.

CHAPITRE 4
LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

4.1 L'ÉTHIQUE ET LES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Soucieux de contribuer à la confiance des participants et des citoyens dans les travaux des commissions d'enquête du BAPE, les membres et les employés reconnaissent leurs devoirs en ce qui a trait au respect des principes éthiques et des règles déontologiques qui doivent guider l'exercice de leurs fonctions. Ces principes et règles trouvent leur source dans les lois, règlements et décisions ci-après :

- le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, 1998 G.O. 2, 3474 (c. M-30, r. 0.1) ;
- le *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* ;
- la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1) et le *Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique*, 2002 G.O. 2, 7639 (c. F-3.1.1, r. 3) ;
- la *Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* ;
- la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*.

La conseillère juridique relevant de l'autorité du président est désignée pour agir à titre de personne-ressource en éthique. Elle assume un rôle-conseil auprès du personnel. Elle a la responsabilité de promouvoir l'éthique au sein de l'organisation et de soutenir les personnes dans leur réflexion pour agir et décider au mieux. Elle est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise.

- Au cours de l'exercice, aucun manquement n'a été signalé.

Le *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* est présenté à l'annexe IV et il est accessible sur le Web à cette adresse : www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/deontologie.pdf. Quant à la *Déclaration de valeurs éthiques*, elle est présentée à l'annexe V et elle peut également être consultée sur le Web : www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/ethique.pdf.

4.2 L'ACCÈS À L'INFORMATION

Compte tenu de sa mission d'informer, d'enquêter et de consulter la population et de son souci de transparence dans ses activités, le BAPE favorise l'accès à l'information. Ainsi, en 2011-2012, il a répondu à 177 demandes de documents. À cela s'ajoutent les milliers d'accès aux documents publiés dans le site Web (mémoires, transcriptions, rapports) et déposés dans les centres de documentation et dans les centres de consultation.

De plus, en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A 2.1), le BAPE a reçu trois demandes d'accès.

Deux des trois demandes d'accès ont été traitées dans un délai maximal de 20 jours alors que la troisième a nécessité le recours au délai supplémentaire de 10 jours prévus par la Loi.

TABLEAU 7 TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

Demandeurs	Nature de la demande	Statut de la demande	Motifs de refus	Délai de traitement
Organsime public	Documents de nature administrative	Acceptée	—	0 jour
Association professionnelle	Documents relatifs aux ressources humaines	Acceptée	—	30 jours
Organisme public	Documents de nature administrative	Acceptée	—	0 jour

4.3 LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Comme par les années passées, le BAPE s'est conformé en 2011-2012 aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A 2.1) en matière de protection des renseignements personnels. Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications agit à titre de responsable du respect de la Loi et est membre du Réseau des responsables de la protection des renseignements personnels.

Tout le personnel affecté à une commission d'enquête doit prendre connaissance du formulaire « Éthique et déontologie – Engagement du personnel de la commission d'enquête », lequel énonce des engagements particuliers en matière de protection des renseignements confidentiels. Un document similaire est inséré dans la pochette d'accueil remise par le supérieur immédiat au moment de toute entrée en fonction au BAPE. La procédure à suivre pour la destruction de documents imprimés contenant des renseignements personnels est également insérée dans la pochette d'accueil.

Par ailleurs, depuis novembre 2009, le BAPE diffuse dans son site Web tous les documents prescrits par l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.*

4.4 LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Le BAPE agit conformément à sa politique linguistique adoptée en novembre 2000, mise à jour en décembre 2005 et pour laquelle une révision en mars 2011 n'a donné lieu à aucune modification. La politique est conforme à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* et couvre les activités internes du BAPE ainsi que les travaux des commissions d'enquête.

Une attention particulière est accordée à la qualité du français dans les documents que publie le BAPE. Tous les rapports des commissions d'enquête de même que toutes les publications destinées au public sont soumis à une révision linguistique. Au cours de l'exercice financier 2011-2012, douze rapports et trois publications ont été révisés par des linguistes-conseils externes. Tous les communiqués ont été révisés à l'interne avant leur diffusion aux médias et aux citoyens et avant leur publication dans Internet.

4.5 L'EMBAUCHE ET LA REPRÉSENTATIVITÉ

Au cours de l'année 2011-2012, le BAPE a procédé au recrutement d'un employé régulier, quatre employés occasionnels, deux étudiants et deux stagiaires. Le recrutement régulier résulte de la nomination d'un employé occasionnel déjà à l'emploi du BAPE. Deux personnes issues des groupes cibles ont été recrutées en tant qu'employées occasionnelles. Par conséquent, le taux d'embauche annuel des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires issus des communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées a atteint 44,4 %, ce qui est au-delà de l'objectif gouvernemental de 25 %.

TABLEAU 8 EMBAUCHE TOTALE AU COURS DE LA PÉRIODE 2011-2012

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	1	4	2	2

TABLEAU 9 RÉPARTITION DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN 2011-2012 SELON LE STATUT D'EMPLOI

Statuts d'emploi	Embauche totale			Embauche groupes cibles	Taux d'embauche groupes cibles
	Hommes	Femmes	Total		
Employés réguliers[1]	0	1	1	1	100,0 %
Employés occasionnels	2	2	4	2	50,0 %
Étudiants et stagiaires	2	2	4	1	25,0 %
Total	4	5	9	4	44,4 %

1. Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.

Le tableau 10 présente le taux de représentativité de chacun des groupes cibles au cours des trois dernières années, calculé sur l'effectif régulier. Pour 2011-2012, un taux de 8,3 % a été atteint autant pour les communautés culturelles que pour les personnes handicapées, alors que les cibles gouvernementales étaient de 9 % et 2 %. Les tableaux suivants présentent le taux d'embauche des membres de ces groupes cibles au cours de l'exercice 2011-2012 ainsi que les résultats par statut d'emploi. Le taux de représentativité est ensuite présenté de façon comparative avec les deux derniers exercices ainsi que par catégorie d'emplois. Enfin, le tableau 14 fait état de la représentativité des femmes au sein de l'effectif régulier au 31 mars 2012.

TABLEAU 10 TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER : RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Groupes cibles	31 mars 2012		31 mars 2011		31 mars 2010	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Communautés culturelles	3	8,3 %	2	5,3 %	1	2,5 %
Autochtones	—	—	—	—	—	—
Anglophones	—	—	—	—	—	—
Personnes handicapées	3	8,3 %	3	7,9 %	3	7,5 %

TABLEAU 11 TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES EN 2011-2012

Statuts d'emploi	Embauche totale 2011-2012	Embauche de membres de groupes cibles en 2010-2011					
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi
Réguliers	1	1	—	—	—	1	100,0 %
Occasionnels	4	2	—	—	—	2	50,0 %
Étudiants	2	—	—	—	—	—	—
Stagiaires	2	1	—	—	—	1	50,0 %

TABLEAU 12 TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI : RÉSULTATS COMPARATIFS

	Réguliers (%)	Occasionnels (%)	Étudiants (%)	Stagiaires (%)
2009-2010	14,0	—	—	—
2010-2011	—	27,3	—	—
2011-2012	100,0	50,0	—	50,0

TABLEAU 13 TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER : RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS AU 31 MARS 2012

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Communautés culturelles	—	—	1	5,0	1	10,0	1	20,0
Autochtones	—	—	—	—	—	—	—	—
Anglophones	—	—	—	—	—	—	—	—
Personnes handicapées	—	—	2	10,0	1	10,0	—	—

TABLEAU 14 TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2012

Catégories d'emploi	Nombre total d'employés réguliers	Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	Taux de représentativité des femmes
Cadres	1	0	0 %
Professionnels	20	10	50,0 %
Techniciens	10	9	90,0 %
Personnel de bureau	5	5	100,0 %
Total	**36**	**24**	**66,7 %**

4.6 LES BONIS AU RENDEMENT

Conformément au décret 370-210 du 26 avril 2010 et de la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre en 2013-2014 et la réduction de la dette*, aucun boni au rendement n'a été versé aux titulaires d'un emploi supérieur ni aux cadres au cours de l'exercice 2011-2012.

4.7 LES MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES

La *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* prévoit que les ministères et organismes doivent réduire progressivement jusqu'à 10 % de leurs dépenses de fonctionnement de nature administrative au terme de l'exercice financier 2013-2014 et de 25 % leurs dépenses de publicité, de formation et de déplacement dès l'exercice financier 2010-2011.

TABLEAU 15 MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES

Mesures de réduction des dépenses			
	Cible de réduction à terme[1]	2011-2012	
	2013-2014	Cible de réduction	Réduction réelle[2]
Dépenses de fonctionnement de nature administrative[3]	35 300 $ (10 %)	24 700 $ (7 %)	84 776 $ (24 %)
Dépenses de publicité, formation et déplacement	16 400 $ (25 %)	16 400 $ (25 %)	29 700 $ (45 %)

1. La cible de réduction à terme est calculée à partir des données de l'exercice 2009-2010. Les dépenses de fonctionnement, incluant les publicités « Avis publics » et les frais de déplacement, liées directement à la tenue des mandats confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, tels que les mandats d'information et de consultation du dossier par le public et les mandats d'enquête, ont été exclues des cibles de réduction. Ces dépenses sont en effet directement liées au service aux citoyens et à la réalisation de la mission du BAPE et sont fonction du nombre de mandats confiés par le ministre, de leur envergure et de la localisation des projets. Ainsi, les dépenses visées par la réduction sont de 353 000 $, dont 65 600 $ pour la publicité, la formation et le déplacement.
2. Réduction totale en 2011-2012, comparativement aux dépenses visées selon le plan d'action 2010-2014 sur la réduction et le contrôle des dépenses approuvé par le Conseil du trésor.
3. La réduction des dépenses de publicité, formation et déplacement de 25 % est incluse dans la réduction totale des dépenses de fonctionnement de nature administrative.

4.8 LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Aucune recommandation n'a été formulée au BAPE en cours d'année.

4.9 AUTRES EXIGENCES

Tous les services liés à la mission du BAPE sont gratuits pour les citoyens. Toutefois, l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, en vigueur depuis le 1er juin 2008, permet la tarification des demandes d'autorisation environnementale. Ainsi, les mandats confiés au BAPE sur les projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement font déjà l'objet d'une tarification auprès des promoteurs par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Par ailleurs, dans la foulée de la création, par le gouvernement, du groupe de travail sur la simplification réglementaire par le gouvernement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a mis en place un comité directeur visant à proposer des mesures concrètes de simplification réglementaire et administrative pour les entreprises, notamment pour les petites et moyennes entreprises. Le BAPE a participé à la première rencontre de ce comité ministériel qui visait à établir un état de situation des exigences actuelles en la matière. Le peu d'exigences administratives du BAPE envers les entreprises de même que l'absence de commentaire négatif des promoteurs font en sorte que les processus administratifs actuels du BAPE seront maintenus.

CHAPITRE 5
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La *Loi sur le développement durable* stipule que chaque ministère ou organisme de l'administration publique québécoise doit, dans un document, rendre publics les objectifs particuliers qu'il entend poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la *Stratégie gouvernementale de développement durable*. Le présent chapitre rend compte des résultats du BAPE au regard des objectifs du *Plan d'action de développement durable 2008-2013*. Il met en relief les actions qu'il pose et prévoit poser pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie.

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2011-2012

Les résultats de la quatrième année de mise en œuvre des actions en lien avec les objectifs du *Plan d'action de développement durable 2008-2013* sont présentés ci-après. Le degré d'atteinte de chaque geste soutenant les actions du Plan d'action correspond à l'un ou l'autre des cinq critères suivants : 1) un geste *a débuté* quand sa mise en œuvre a été entreprise pour une première fois durant l'exercice en cours, 2) un geste est *posé* quand il a été amorcé au cours de l'exercice précédent et qu'il s'est poursuivi dans l'exercice en cours, 3) un geste est *complété* quand sa mise en œuvre a été réalisée, 4) un geste est *à venir* quand sa mise en œuvre n'a pas encore été entreprise, 5) un geste porte la mention *complété et poursuivi* si la ou les cibles sont atteintes et que l'organisation a jugé bon de poursuivre le geste.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1 – Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des seize principes s'y rattachant.

Action 1 – Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'Administration publique.*

	Gestes	Suivis
	Élaborer et offrir des activités de sensibilisation et de formation.	Complété et poursuivi
	Prendre part à des formations sur le concept de développement durable.	Complété et poursuivi
	Produire et diffuser des capsules électroniques de sensibilisation et d'information.	Complété et poursuivi
	Vérifier le degré de connaissance du personnel face au concept de développement durable.	Complété et poursuivi
Indicateurs	Taux du personnel rejoint par les activités de sensibilisation au développement durable et taux du personnel ayant acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans ses activités régulières.	
Cibles	Rejoindre 100 % du personnel d'ici la fin de 2009 et s'assurer que 50 % possède une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans les activités régulières.	
Résultats de l'année	De par la nature des mandats du BAPE, la grande majorité du personnel travaille quotidiennement avec les principes de développement durable. De plus, le BAPE s'affaire chaque année à mettre à jour leur formation (atelier de réflexion sur le développement durable, présentation du Plan de gestion 2011-2012, conférences thématiques et capsules Web) et à former le nouveau personnel (trousse d'accueil). Ces activités ciblent et rejoignent l'entièreté du personnel (100 %). Près de 86 % du personnel a reçu, au cours des deux dernières années, une formation sur le développement durable suffisamment étoffée pour être prise en considération dans ses activités régulières.	

Action 2 – Assurer la prise en compte systématique des principes de développement durable au sein de l'organisme et dans les travaux des commissions d'enquête.		
	Gestes	**Suivis**
	Concevoir des outils afin de prendre en compte systématiquement les principes de développement durable dans l'analyse des projets par les commissions d'enquête et dans les activités internes du BAPE.	Complété
	Former le personnel concerné à la compréhension et à l'utilisation des outils.	Complété et poursuivi
Indicateurs	Nombre d'outils conçus afin de prendre en compte systématiquement les principes de développement durable et taux d'application.	
Cibles	Conception de deux outils pour utilisation d'ici la fin de 2009 et taux d'utilisation des outils de 100 % en 2010.	
Résultats de l'année	Un premier outil, le Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux d'enquête du BAPE, a été produit en 2008. Depuis, il est utilisé par l'ensemble des commissions d'enquête du BAPE. Un deuxième outil, le Guide pour prendre en considération les principes de développement durable dans les dossiers administratifs, a été élaboré en 2010-2011. Dans le but de former le personnel ciblé par ce second outil, une capsule Web interactive créée par le Centre d'expertise des grands organismes (CEGO) ainsi qu'un questionnaire testant les connaissances acquises ont été diffusés au cours de l'exercice 2011-2012.	

Action 3 – Promouvoir la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* auprès des participants aux séances d'information et aux séances d'audience publique et présenter la démarche d'analyse de la commission d'enquête.		
	Gestes	**Suivis**
	Mentionner la Stratégie gouvernementale et la démarche d'analyse dans la présentation du BAPE au moment des séances d'information.	Complété et poursuivi
	Promouvoir la Stratégie gouvernementale et présenter la démarche d'analyse dans le discours d'ouverture des séances d'audience publique.	Complété et poursuivi
Indicateurs	Taux de mention de la Stratégie gouvernementale et de la démarche d'analyse dans les discours d'ouverture.	
Cibles	100 % des discours d'ici la fin de 2008.	
Résultats de l'année	Toutes les séances d'information et tous les discours d'ouverture des séances d'audience publique depuis la fin de 2008 ont fait mention de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* et de la démarche d'analyse du BAPE.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 2 – Favoriser un environnement sain pour le personnel du BAPE.

Action 4 – Poursuivre la mise en œuvre de pratiques et d'initiatives favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie du personnel.

	Gestes	Suivis
	Produire et diffuser des capsules électroniques de sensibilisation et d'information.	Complété et poursuivi
	Doter le BAPE d'un programme d'aide et d'écoute.	Complété et poursuivi
	Donner au personnel l'occasion d'exprimer sa vision de l'organisme en général et de son travail en particulier, au moins une fois par année.	Complété et poursuivi
	Évaluer la qualité de l'air et de l'eau potable des locaux permanents utilisés par le BAPE et en communiquer les résultats.	Complété
	Développer à l'interne des pratiques s'inspirant de la norme « Entreprise en santé ».	Posé
Indicateurs	Nombre d'activités de consultation et d'information auprès du personnel favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie au bureau.	
Cibles	Treize pratiques et initiatives favorisant la santé et la sécurité d'ici 2013.	
Résultats de l'année	En 2011-2012 les activités mises en place au cours des années précédentes ont été reconduites : – programme d'aide aux employés (PAE) ; – capsules d'information et de sensibilisation dans l'intranet ; – conférences midi ; – campagne de vaccination antigrippale ; – promotion du transport actif ; – service d'une personne-ressource en ergonomie ; – entente avec un centre de conditionnement physique ; – maintien de la politique pour la reconnaissance des années de service dans la fonction publique et du personnel à la retraite.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3 – Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion au BAPE et dans les travaux des commissions d'enquête.

Action 5 – Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la *Politique pour un gouvernement écoresponsable*.

	Gestes	Suivis
	Élaborer un cadre de gestion environnementale.	Complété
	Concevoir, adapter ou utiliser des outils d'aide afin de consommer de façon responsable.	Complété et poursuivi
	Poursuivre et mettre en œuvre graduellement un plus grand nombre de pratiques favorables à l'environnement.	Complété et poursuivi
Indicateurs	État d'avancement de la mise en œuvre au BAPE d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables.	
Cibles	Mise en œuvre d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale en 2011 et mise en œuvre de dix mesures ou activités pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale d'ici 2011.	
Résultats de l'année	Le Cadre de gestion environnementale du BAPE 2010-2013 a été adopté en 2010. Un plan de gestion environnemental est élaboré annuellement par le comité de développement durable. Au cours de l'exercice 2011-2012, 16 interventions ont été mises en œuvre. L'ensemble des interventions proposées dans le Plan de gestion vise à contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables. Signalons, entre autres, l'adoption d'une directive concernant notamment les options de transport à privilégier et le dépôt de la candidature du BAPE à l'attestation «performance» du programme Ici on recycle!	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel 4 – Améliorer le taux de participation aux séances d'audiences publiques.

Action 6 – Promouvoir le droit des citoyens d'être informés et consultés en faisant connaître le BAPE.		
	Gestes	**Suivis**
	Participer à des activités qui accroissent la visibilité et le rayonnement du BAPE au Québec.	Complété et poursuivi
	Démarches supplémentaires pour cibler les jeunes comme clientèle pour les audiences publiques.	Complété
Indicateurs	Nombre d'activités externes réalisées.	
Cibles	Vingt activités externes annuelles et augmentation des efforts de communication ciblant les jeunes d'ici la fin de 2009.	
Résultats de l'année	Trente-quatre activités externes ont été réalisées cette année par le personnel du BAPE. Parmi celles-ci, dix conférences ont été présentées devant un public universitaire permettant ainsi à notre organisation de rejoindre la tranche d'âge 18-35 ans.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 25

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Objectif organisationnel 5 – Encourager la participation des citoyens aux consultations publiques du BAPE afin de permettre la prise en considération par les décideurs gouvernementaux de leurs préoccupations, points de vue, connaissances et expertises à l'égard de leur milieu de vie.

Action 7 – Améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience des travaux à l'intérieur des mandats du BAPE au regard de la période d'information et de consultation du dossier par le public et des audiences publiques.		
	Gestes	**Suivis**
	Offrir des services de proximité adaptés aux besoins et aux attentes des participants aux séances d'information et aux séances d'audience publique.	Complété et poursuivi
	Améliorer l'offre de services en ligne.	Complété et poursuivi
	Maintenir la qualité des interventions au regard des périodes d'information et de consultation du dossier par le public et des séances d'audience publique pour faciliter la participation des citoyens.	Complété et poursuivi
	Offrir une formation à l'intention des personnes-ressources pour les préparer aux travaux des commissions d'enquête.	Complété
	Publier de nouveaux documents d'information expliquant la période d'information et de consultation du dossier par le public, l'audience publique et la médiation.	Complété et poursuivi
Indicateurs	Taux de satisfaction des participants face aux services offerts.	
Cibles	Maintien d'un taux de satisfaction globale des participants à au moins 80 %.	
Résultats de l'année	À chaque séance d'information ou d'audience publique, un questionnaire est distribué à tous les participants dans le but d'évaluer leur taux de satisfaction. Les résultats de l'année 2011-2012 présentent un taux de satisfaction globale de 93 % à l'égard des services offerts (voir section 2.1.2).	

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Le BAPE a inscrit en annexe de son *Plan d'action de développement durable 2008-2013* les objectifs gouvernementaux qui n'ont pas été retenus ainsi que les motifs soutenant ce choix.

ANNEXE I

A – LES MEMBRES DU BAPE

Pierre Renaud, président
Pierre Fortin, vice-président
Denis Bergeron
Michel Germain
François Lafond
Anne-Marie Parent

B – LES MEMBRES À TEMPS PARTIEL NOMMÉS PAR DÉCRET[1]

Pierre André
Marie-Josée Auclair
Florian Bernard
Isabelle-Anne Bisson
Martine Blanc
Guy Blanchet
Denis Bourret
Luc Bouthillier
Jean Brisset des Nos
Geneviève Bruneau
Marjolaine Castonguay
Irène Cinq-Mars
Louis Dériger
Corinne Gendron
Michèle Goyer
John Haemmerli
Donald Labrie
Manon Laporte
Jacques Locat
Jean-François Longpré
Jean Paré
Jean Poitras
Nicole Trudeau
Marie-Hélène Vandersmissen
Christian L. Van Houtte
Joseph Zayed

1. Les noms des membres à temps partiel ayant contribué à la réalisation des mandats confiés au BAPE en 2011-2012 apparaissent en caractères gras.

ANNEXE II

A – LES MANDATS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU DOSSIER PAR LE PUBLIC

— Projet de construction du boulevard Moïse-Vincent par la Ville de Longueuil, du 5 avril au 20 mai 2011.

— Projet de poste aux Outardes à 735-315 kV et lignes de raccordement à 735 kV par Hydro-Québec TransÉnergie, du 12 avril au 27 mai 2011.

— Projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme par le ministère des Transports, du 19 avril au 3 juin 2011.

— Projet de parc éolien Vents du Kempt dans la MRC de La Matapédia par Vents du Kempt inc., du 17 mai au 2 juillet 2011.

— Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien par Fibrek S.E.N.C., du 9 juin au 25 juillet 2011.

— Projet de stabilisation du talus ouest de la rivière Yamaska sur deux tronçons situés le long de la route 231 à Saint-Hyacinthe par le ministère des Transports, du 6 septembre au 21 octobre 2011.

— Projet de construction d'un nouveau tronçon de la route 138 dans le secteur de Rivière-Pentecôte à Port-Cartier par le ministère des Transports, du 8 septembre au 24 octobre 2011.

— Projet de poste de transformation électrique à 315 kV – Mine du lac Bloom dans la MRC de Caniapiscau par la Société en commandite Mine de fer du lac Bloom, du 8 novembre au 23 décembre 2011.

— Projet de rénovation et d'agrandissement des installations portuaires de Rio Tinto à Havre-Saint-Pierre par QIT-Fer et Titane inc., du 15 novembre au 30 décembre 2011.

— Projet de ligne de raccordement à 315 kV des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré et ligne de dérivation à 315 kV au poste de Charlevoix par Hydro-Québec TransÉnergie, du 8 décembre 2011 au 23 janvier 2012.

— Projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au village historique de Val-Jalbert par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, du 13 décembre 2011 au 27 janvier 2012.

— Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix par EEN CA Rivière-du-Moulin S.E.C., du 15 décembre 2011 au 30 janvier 2012.

— Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré par Boralex inc. et Beaupré Éole S.E.N.C., du 24 janvier au 9 mars 2012.

— Projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse par l'Administration portuaire du Saguenay et Promotion Saguenay inc., du 28 février au 13 avril 2012.

— Projet de construction du poste Henri-Bourassa à 315-25 kV à Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles par Hydro-Québec TransÉnergie, du 15 mars au 30 avril 2012.

— Projet d'amélioration de la route 172, du km 38 au km 40, dans la MRC du Fjord-du-Saguenay par le ministère des Transports, du 27 mars au 11 mai 2012.

B – LES MANDATS D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE

— Programme décennal de dragage à la marina de Sorel-Tracy par Marina de Saurel inc., du 26 avril au 23 juin 2011.

— Projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes par la Ville de Gatineau, du 9 mai au 24 août 2011.

— Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie, du 16 mai au 30 août 2011.

— Projet de poste aux Outardes à 735-315 kV et lignes de raccordement à 735 kV par Hydro-Québec TransÉnergie, du 22 août au 9 novembre 2011.

— Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix par EEN CA Rivière-du-Moulin S.E.C., du 5 mars au 4 juillet 2012.

— Projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au village historique de Val-Jalbert par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, du 12 mars au 11 juillet 2012.

C – LE MANDAT D'ENQUÊTE AVEC MÉDIATION

— Projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme par le ministère des Transports, du 12 septembre au 9 décembre 2011.

D – LES MANDATS DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LES PROJETS D'AIRES PROTÉGÉES

— Projets de réserves de biodiversité pour huit territoires dans la région administrative de la Côte-Nord, à compter du 7 novembre 2011.

— Projets de réserves de biodiversité pour neuf territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean, à compter du 13 février 2012.

ANNEXE III

A – LES RAPPORTS PUBLIÉS PAR LE BAPE

274 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière à Saguenay*, 6 mai 2011.

275 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'aménagement du parc éolien Montérégie*, 13 mai 2011.

276 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de parc éolien Massif du Sud*, 10 juin 2011.

277 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph à Inverness*, 8 juillet2011.

278 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Programme de stabilisation des berges de la rivière Richelieu le long des routes 133 et 223 entre Saint-Basile-le-Grand et Saint-Ours*, 5 août 2011.

279 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de parc éolien de Saint-Valentin*, 19 août 2011.

280 Rapport d'enquête et de médiation. *Projet d'amélioration de la route 169 à Alma et Saint-Nazaire, quartiers de Delisle et de l'Isle-Maligne*, 12 juillet 2011.

281 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Programme décennal de dragage à la marina de Sorel-Tracy*, 22 août 2011.

282 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes à Gatineau*, 21 octobre 2011.

283 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'évolution du réseau de transport de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie*, 12 octobre 2011.

284 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de poste aux Outardes à 735-315 kV et lignes de raccordement à 735 kV*, 6 janvier 2012.

285 Rapport d'enquête et de médiation. *Projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme*, 6 février 2012.

B – LES AUTRES PUBLICATIONS

Les règles de participation en audience publique, août 2011.

Rapport annuel de gestion 2010-2011, octobre 2011.

La facilitation, novembre 2011.

Règles de procédure relatives au déroulement de l'enquête avec médiation en environnement, janvier 2012, mise à jour.

La consultation du public sur les projets d'aires protégées, mars 2012.

ANNEXE IV

CODE DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Comportement

1. Le membre sert le public de façon irréprochable, intègre et au meilleur de sa connaissance.
2. Le membre exerce ses fonctions de façon exclusive. Il peut toutefois, avec le consentement du président du Bureau, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
3. Le membre s'abstient de faire tout geste qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité du Bureau et de ses membres.
4. Le membre avise le président du Bureau de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle du Bureau.
5. Le membre fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.
6. Le membre s'abstient d'utiliser indûment son titre ou son statut de membre.
7. Le membre respecte la loi, les règles de procédure et les orientations générales du Bureau.
8. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche d'une commission d'enquête, le membre respecte le principe de la saine gestion des ressources humaine, financière et matérielle.

Indépendance

9. Le membre évite tout conflit d'intérêts.
10. Le membre évite de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers une situation de conflit d'intérêts ou le placer dans une situation de vulnérabilité. En cas de doute, il en avise le président du Bureau.
11. Le membre remet annuellement au président du Bureau une déclaration indiquant la nature de ses intérêts financiers.
12. Avant d'être formellement désigné par le président du Bureau pour faire partie d'une commission d'enquête ou pour agir à titre de médiateur, le membre doit l'informer de toute situation pouvant entacher sa crédibilité.
13. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
14. Le membre ne peut accepter ni cadeau ni marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

    Il ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
15. Le membre ne doit pas confondre les biens du Bureau avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
16. Le membre doit, dans ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou offres d'emploi.

17. Le membre traite toute tentative d'ingérence dans son travail comme irrecevable et inadmissible.

18. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Bureau.

19. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle obtenue dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, ou utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non accessible au public.

Devoir de réserve

20. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

21. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

22. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de son opinion concernant un projet controversé lié à l'environnement.

23. Le membre s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet, ou pouvant faire l'objet dans un avenir prévisible, d'un mandat au Bureau.

24. Le membre ne commente pas les rapports du Bureau.

25. Le membre s'abstient, pendant la durée de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un rapport du Bureau.

    Le membre s'abstient, même après l'expiration de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un examen par le Bureau pendant la période où il était membre.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA TENUE D'ENQUÊTES, D'AUDIENCES PUBLIQUES ET DE MÉDIATIONS EN ENVIRONNEMENT

26. Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié.

27. Le commissaire agit et paraît agir de façon neutre et impartiale.

28. Le commissaire évite toute situation qui ferait en sorte que son indépendance ou son impartialité puisse être mise en doute; s'il se retrouve inopinément dans une telle situation, il en informe le président de la commission et le président du Bureau.

29. Le commissaire respecte les règles de l'équité procédurale et agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.

30. Le commissaire évite toute rencontre privée avec les promoteurs et les requérants, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure du Bureau et dans les cas où une commission doit tenir une audition pour décider d'une question de confidentialité.

31. Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et fait en sorte d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.

32. Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants aux enquêtes, aux audiences publiques et aux médiations en environnement.

33. Le commissaire suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou participent aux travaux de la commission.

34. Le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés.

35. Le commissaire favorise l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.

36. Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission.

37. Le commissaire respecte la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

APPLICATION AUX MEMBRES À TEMPS PARTIEL

38. Les dispositions du présent code s'appliquent aux membres additionnels à temps partiel du Bureau, à l'exception de l'article 2 ainsi que des articles 11 et 23; cependant, le devoir de réserve prévu aux articles 24 et 25 concerne seulement les rapports rédigés par les commissions dont le membre additionnel à temps partiel faisait partie, et les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet des travaux de ces commissions.

ANNEXE V

DÉCLARATION DE VALEURS ÉTHIQUES DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Le BAPE privilégie quatre grandes valeurs en regard de la mission qui lui est propre afin que ses actions soient pleinement orientées vers la recherche d'un développement durable et guidées par l'éthique. Ces valeurs sont le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance.

Le respect

Le respect consiste à accorder un second regard sur une problématique donnée afin de ne pas heurter inutilement les personnes ou les parties concernées. Il se traduit par l'attention portée aux autres, en se conduisant envers eux avec honnêteté et courtoisie, et par le souci de s'accorder un temps de réflexion.

L'impartialité

L'impartialité réside dans le devoir et le privilège de pouvoir adopter une position aussi bien qu'une autre. Elle implique la volonté de prendre en considération l'ensemble de l'information disponible et des points de vue exprimés. Elle se traduit par le souci d'entendre et d'accorder la même importance à tous, sans parti pris.

L'équité

L'équité s'entend comme la juste appréciation de ce qui est dû à chacun. Elle permet de faire des choix avec justesse et discernement.

La vigilance

La vigilance se définit comme le souci et l'attention portés à une situation donnée afin d'anticiper ce qui pourrait se passer et de prendre les mesures appropriées pour y répondre dans une perspective de développement durable.

LE BAPE PARTAGE ÉGALEMENT LES VALEURS ÉNONCÉES DANS LA DÉCLARATION DE VALEURS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE.

Le respect

Le personnel du BAPE manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

L'impartialité

Le personnel du BAPE fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considérations partisanes.

La compétence

Le personnel du BAPE s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition.

L'intégrité

Le personnel du BAPE se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

La loyauté

Le personnel du BAPE est conscient qu'il est un représentant de l'administration publique auprès de la population. Il exerce ses fonctions dans le respect de la volonté démocratique exprimée librement par l'ensemble des citoyens.

ANNEXE VI

A – LISTE DES CONFÉRENCES ET DES PRÉSENTATIONS DONNÉES PAR LE PERSONNEL DU BAPE

— *Le rôle du BAPE dans la société québécoise*, Montréal, 14 avril 2011, conférence devant les membres du réseau d'affaires Cataléthique, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Participation publique et développement durable : le rôle du BAPE dans la procédure québécoise*, Québec, 26 avril 2011, conférence devant les membres de la section de Québec de l'Ordre des agronomes du Québec, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Raison d'être, principes et rôle du BAPE dans le processus québécois d'évaluation environnementale*, Québec, 3 mai 2011, conférence devant les étudiants du programme de maîtrise en biogéosciences de l'environnement de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Le BAPE : mise au point, développements récents et réflexion*, Québec, 10 mai 2011, conférence devant les membres de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQÉI), section Québec, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *L'analyse des impacts sociaux des projets au BAPE*, Québec, 11 mai 2011, conférence devant les membres du Forum science environnement du MDDEP, Michel Germain, membre du BAPE.

— *Le BAPE : mise au point, développements récents et réflexion*, Montréal, 12 mai 2011, conférence devant les membres de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQÉI), section Montréal, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Participation du public : raison d'être, principes et rôle du BAPE dans le processus québécois d'évaluation environnementale*, Montréal, 17 mai 2011, Université de Montréal, conférence devant les étudiants du cours Gestion des risques en santé environnementale, Pierre Renaud, président du BAPE.

— Présentation portant sur le processus d'évaluation environnementale au Québec et le rôle du BAPE, Gaspé, 25 mai 2011, aux représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Italie et du département américain de l'Agriculture, Michel Germain, membre du BAPE.

— Présentation portant sur le processus d'évaluation environnementale au Québec et le rôle du BAPE, Québec, 25 mai 2011, à la Délégation de la République algérienne, René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications.

— Présentation sur *Le BAPE et le leader dans l'exercice de ses fonctions*, Québec, 20 septembre 2011, aux hauts fonctionnaires de l'administration fédérale participant au Programme avancé en leadership de l'École de la fonction publique du Canada, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Le BAPE et la participation du public dans le processus québécois d'évaluation environnementale*, Chicoutimi, 4 octobre 2011, conférence devant les étudiants complétant un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en Éco-conseil, Université du Québec à Chicoutimi, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Le BAPE et la participation du public dans le processus québécois d'évaluation environnementale*, Montréal, 6 octobre 2011, conférence devant les étudiants du cours Droit de l'environnement, Université du Québec à Montréal, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Histoire, mission et procédures du BAPE*, Montréal, 1er novembre 2011, conférence devant les étudiants à la maîtrise dans le cours Environmental Impact Assessment au Department of Geography, Planning and Environment, Université Concordia, Anne-Marie Parent, membre du BAPE.

— *Le BAPE, la participation du public et le développement durable dans le processus québécois d'évaluation environnementale*, Montréal, 15 novembre 2011, conférence devant les étudiants de 3e et 4e année du programme de baccalauréat en génie de la construction de l'École de technologie supérieure (ÉTS), Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Le BAPE et la participation du public dans le processus québécois d'évaluation environnementale*, Québec, 18 novembre 2011, conférence devant les étudiants en géologie de l'Université Laval, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Les ateliers du BAPE : une formation en continu et sur mesure*, Montréal, 15 février 2012, pour des professionnels dans le domaine du développement durable issus de M/O du Québec, Sylvie Mondor, chef du Service de l'expertise environnementale par intérim.

— *Les ateliers du BAPE : une formation en continu et sur mesure*, Québec, 21 février 2012, pour des professionnels dans le domaine du développement durable issus de M/O du Québec, Sylvie Mondor, chef du Service de l'expertise environnementale par intérim.

— *Le rôle du BAPE dans le processus québécois d'évaluation environnementale et dans le Plan Nord*, Montréal, 13 mars 2012, conférence devant les étudiants du Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Le rôle du BAPE dans le processus québécois d'évaluation environnementale et dans le Plan Nord*, Montréal, 14 mars 2012, conférence devant les étudiants du cours Évaluation environnementale des projets du Département des génies civil, géologique et des mines de l'École polytechnique de l'Université de Montréal, Pierre Renaud, président du BAPE.

— Présentation sur *Le rôle du BAPE dans le processus québécois d'évaluation environnementale et dans le Plan Nord*, Montréal, 14 mars 2012, à la vice-présidente aux Affaires internationales et aux directeurs de filiales de sociétés étrangères d'Investissement Québec, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Le rôle du BAPE dans le processus québécois d'évaluation environnementale et dans le Plan Nord*, Montréal, 20 mars 2012, conférence devant les étudiants du cours Impacts sur l'environnement et développement durable du Département des génies civil, géologique et des mines de l'École polytechnique de l'Université de Montréal, Pierre Renaud, président du BAPE.

B – AUTRES ACTIVITÉS AUXQUELLES A PARTICIPÉ LE PERSONNEL DU BAPE

— Rencontre sur le processus d'évaluation environnementale au Québec et le rôle du BAPE avec des membres de la Délégation française du Conseil régional de Basse-Normandie, Montréal, 12 mai 2011, Pierre Renaud, président du BAPE.

— Rencontre sur le rôle du BAPE dans la participation publique, avec Mme Sylvie Lardon, professeure, AgroParisTech-ENGREF, Montréal, 16 mai 2011, Pierre Renaud, président du BAPE.

— Rencontre avec deux députés de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, de l'Assemblée nationale française, à l'occasion de leur mission d'information sur les gaz et huile de schiste, Québec, 19 mai 2011, Pierre Renaud, président du BAPE.

— Signature de la *Déclaration commune portant sur le partage des connaissances et l'échange d'expertise en matière de participation publique* entre le BAPE, la Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs (CNCE) et la Commission nationale du débat public (CNDP), Bordeaux (France), 26 mai 2011, Pierre Renaud, président du BAPE.

— Participation à la conférence et à la table ronde *Concertation et citoyenneté*, au 4e Congrès national sur le thème *Utilité durable de la concertation publique* de la Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs (CNCE), Bordeaux (France), 27 mai 2011, Pierre Renaud, président du BAPE.

— Rencontres sur le partage de connaissances et d'échange d'expertise en matière de participation publique avec le président et le secrétaire de la Commission nationale du débat public (CNDP), Montréal et Québec, du 26 au 30 septembre 2011, Pierre Renaud, président, et René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications du BAPE.

— Rencontre sur le BAPE et la participation des citoyens avec une délégation du Bénin et des représentants du ministère des Relations internationales, Québec, 5 octobre 2011, Pierre Renaud, président, et René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications du BAPE.

— Rencontre sur le partage d'expertise du BAPE dans le dossier des gaz de schiste avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick, le vice-premier ministre et le ministre des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, Montréal, 14 octobre 2011, Pierre Renaud, président du BAPE.

— Remise de prix soulignant l'excellence en communication gouvernementale dans les catégories Concept graphique et Message publicitaire, Cérémonie des Zenith, Québec, 24 octobre 2011, comme présidente du jury de sélection, Diane Paquin, chef du Service des communications et des ressources documentaires du BAPE.

— Rencontre sur le partage de l'expertise du BAPE en matière de consultation publique avec M. Yves Lefebvre, président de la Commission des biens culturels du Québec, Montréal, 23 mars 2012, Pierre Renaud, président du BAPE.

— Présence du BAPE à l'activité *La Journée de l'emploi*, Université de Montréal, 23 mars 2012, Jonathan Perreault, analyste au BAPE.

— Rencontre sur l'expertise du BAPE en matière de consultation publique pour les projets de parcs éoliens avec M. Pierre-Henri Bombenger, chercheur de la Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (Suisse), Québec, 5 mars 2012, René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications du BAPE.

C – ARTICLE PUBLIÉ PAR LE PERSONNEL DU BAPE

— RENAUD, Pierre. « Le rôle de la participation publique dans les mandats génériques du BAPE – Contexte, réalisation et résultats », *Revue Liaison Énergie-Francophonie*, n° 91, 1er trimestre 2012, p. 67-73.

ANNEXE VII

LES LOIS, RÈGLEMENTS, PROCÉDURES ET CODE ENCADRANT L'EXERCICE DES MANDATS CONFIÉS AU BAPE

— *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2)

— *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (c. Q-2, r. 23)

— *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques* (c. Q-2, r. 45)

— *Règles de procédure relatives au déroulement des médiations en environnement*

— *Règles de procédure relatives au déroulement de l'enquête avec médiation en environnement*

— *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., c. C-61.01)

— *Règles de procédure régissant la consultation du public sur les projets d'aires protégées* (c. C-61.01, r.1)

— *Loi sur les commissions d'enquête* (L.R.Q., c. C-37)

— *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*

Achevé d'imprimer en juin 2012

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Québec

Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz